



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 avril 2001  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-sixième session

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003\*

#### Titre IV Coopération internationale pour le développement

#### Chapitre 11A Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

## Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble . . . . .	3
A. Organes directeurs . . . . .	7
B. Direction exécutive et administrative . . . . .	8
C. Programme de travail . . . . .	11
Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	12
A. Mondialisation, interdépendance et développement . . . . .	12
B. Développement de l'Afrique . . . . .	16
Sous-programme 2. Investissement, développement des entreprises et technologie . . . . .	19
Sous-programme 3. Commerce international . . . . .	25
Sous-programme 4. Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines . . . . .	33

\* On trouvera dans le présent fascicule le chapitre 11A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. Le budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session (A/56/6/Rev.1)*.

---

Sous-programme 5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement . . . . .	37
D. Appui au programme. . . . .	42
Annexe	
Montant indicatif des ressources nécessaires . . . . .	56

---

## Chapitre 11A

### Commerce et développement

(Programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005)

#### Vue d'ensemble

- 11A.1 La CNUCED a pour objectif général de maximiser les possibilités qui s'offrent aux pays en développement en matière de commerce et de développement et de les aider à s'intégrer à l'économie mondiale dans des conditions qui renforcent les perspectives de développement ouvertes par la mondialisation, tout en contribuant à façonner les relations économiques internationales du XXI<sup>e</sup> siècle.
- 11A.2 À la dixième session de la Conférence, tenue à Bangkok en février 2000, les gouvernements ont reconnu que pour que tous les pays profitent de la mondialisation, il fallait surmonter des problèmes complexes de politique générale qui découlent, en particulier au niveau macroéconomique, de l'interdépendance croissante des diverses sphères de l'activité économique – dont le commerce, le financement et l'investissement – et des risques qui sont parfois associés à cette interdépendance. Ils ont réaffirmé que, en tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED était particulièrement bien placée pour examiner ces problèmes et contribuer à la réalisation d'un consensus sur les politiques à mener dans un contexte de mondialisation, dans l'optique du développement. Cette approche devrait s'inspirer de l'« Évaluation des effets de la mondialisation sur le développement » présentée dans le Plan d'action adopté à Bangkok. C'est ainsi que la CNUCED sert de cadre pour les débats intergouvernementaux, étayés par des discussions d'experts, qui visent à dégager un consensus, qu'elle effectue des travaux de recherche et d'analyse pour apporter des contributions de fond à ces débats et discussions, et qu'elle offre une assistance technique en la matière, adaptée aux besoins des pays bénéficiaires, en s'attachant au renforcement des capacités. À cet égard, la CNUCED entreprendra par ailleurs les nouvelles activités arrêtées à la dixième session de la Conférence, y compris les cours de formation sur les grandes questions économiques internationales. Les travaux de la CNUCED seront axés sur quatre domaines d'activité : mondialisation et développement; investissement, développement des entreprises et technologie; commerce des biens et services et questions relatives aux produits de base; infrastructure des services pour le développement et efficacité commerciale. La stratégie envisagée tient compte de l'importance attachée par les gouvernements, à la dixième session de la Conférence, au rôle de la CNUCED en tant que principal organisme des Nations Unies chargé des questions relatives aux pays les moins avancés. Elle tiendra aussi compte de questions telles que la coopération économique entre pays en développement et la lutte contre le sexisme en vue de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de l'économie. Les besoins et les intérêts spéciaux des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral, des pays dont l'économie est structurellement faible et vulnérable et des pays en transition économique seront également pris en considération, comme indiqué dans le deuxième chapitre du Plan d'action. La CNUCED poursuivra ses travaux avec le secteur privé, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et les milieux parlementaires sur les difficultés suscitées et les possibilités offertes par la mondialisation en vue de progresser vers une intégration plus satisfaisante et plus équitable des pays en développement dans l'économie mondiale.
- 11A.3 Après la tenue de la dixième session de la Conférence et l'établissement d'indicateurs de succès pour le programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, le Conseil du commerce et du développement a décidé de procéder à un examen à mi-parcours, au deuxième semestre de

2002, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok. Pour ce qui est de la gestion, le secrétariat continuera d'appliquer le cadre logique, qui est maintenant officiellement approuvé par les États Membres, en élaborant des autoévaluations annuelles pour chaque programme de fond et en utilisant le système de planification pour les aspects techniques et logistiques de la préparation de toutes les réunions intergouvernementales de la CNUCED. Par ailleurs, il a adopté un instrument de gestion informatisé qui permet de suivre l'exécution des activités inscrites au budget ordinaire et des projets de coopération technique.

- 11A.4 Outre la Conférence quadriennale, l'appareil intergouvernemental de la CNUCED se compose du Conseil du commerce et du développement, de la Commission du commerce des biens et services et des produits de base, de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes, et de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Chaque commission peut, pour disposer de contributions techniques de haut niveau, organiser des réunions d'experts d'une durée maximale de trois jours. Le nombre total de ces réunions ne peut dépasser 10 par an. Les départements compétents du secrétariat assurent le service fonctionnel des réunions du Conseil du commerce et du développement, de ses organes subsidiaires et de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui demeure un organe subsidiaire du Conseil économique et social.
- 11A.5 Les ressources prévues au présent chapitre pour l'exercice biennal 2002-2003 s'élèvent à 81 648 100 dollars, ce qui représente une augmentation de 274 500 dollars (0,3 %). Cet accroissement est le résultat net d'une augmentation des prévisions de dépenses afférentes au programme de travail et à l'appui au programme (252 200 dollars et 846 800 dollars, respectivement) et d'une diminution de celles qui ont trait aux organes directeurs et à la direction exécutive et à l'administration (137 100 dollars et 687 400 dollars, respectivement). Ces changements reflètent une série d'ajustements dans les activités et les ressources correspondantes, notamment la création de deux nouveaux postes pour le sous-programme 1A (Développement de l'Afrique) et le renforcement de la gestion, qui sera assuré par le redéploiement d'un certain nombre de postes et le reclassement à D-2 d'un poste D-1 pour la direction d'une nouvelle division de la gestion chargée d'assurer la planification, la coordination et l'encadrement de toutes les activités d'appui au programme dans les domaines des services de conférence, du budget et des finances, de la gestion des ressources humaines, de la technologie de l'information, de la coopération technique et des services généraux, qui formeront une entité.
- 11A.6 Le montant des fonds extrabudgétaires est estimé à 48 949 700 dollars pour l'exercice biennal 2002-2003, ce qui représente 37 % du montant total des ressources disponibles pour le programme considéré. Ces fonds seront utilisés essentiellement pour compléter les ressources du budget ordinaire afin de financer des activités de coopération technique avec les pays en développement et les pays en transition dans les principaux domaines du programme de travail de la CNUCED.
- 11A.7 En ce qui concerne le solde inutilisé du budget ordinaire pour l'exercice biennal 1996-1997, on se souviendra que, dans sa résolution 53/3 du 12 octobre 1998, l'Assemblée générale avait approuvé les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport en date du 13 mai 1998 (A/52/898 et Corr.1), étant entendu que le montant devant être utilisé par la CNUCED ne devait pas dépasser 5 526 600 dollars des États-Unis. L'Assemblée avait en outre accepté l'utilisation d'un montant de 1 088 000 dollars, prélevé sur le total de 5 526 600 dollars, pour financer les dépenses relatives aux experts qui participaient, à titre personnel, aux réunions d'experts convoquées par les commissions du Conseil du commerce et du développement conformément au paragraphe 114 du document intitulé « Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement » (voir A/51/308), étant entendu que : a) il ne s'agirait que d'une dépense non renouvelable dans le cadre de l'exercice biennal 1998-1999; b) le financement des dépenses relatives aux experts ne devrait pas créer un précédent en ce qui concerne le financement par imputation sur le budget ordinaire de

la CNUCED des dépenses relatives aux experts qui participent, à titre personnel, aux réunions d'experts convoquées par les commissions du Conseil; et c) les besoins des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, seraient spécialement pris en considération. Ultérieurement, par sa résolution 54/251 du 23 décembre 1999, l'Assemblée a souscrit à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires selon laquelle le solde inutilisé devrait, à titre exceptionnel, rester dans le compte spécial jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général susvisé et approuvés par elle dans sa résolution 53/3. Sur un total de 5 526 600 dollars, un montant de 293 553 dollars restait inutilisé au 20 mars 2001.

11A.8 La répartition des ressources prévues au présent chapitre est donnée dans le tableau 11.1.

Tableau 11A.1

**Répartition des ressources par grande rubrique, en pourcentage**

<i>Rubrique</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. CNUCED	0,2	–
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	0,2	–
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	0,3	–
<b>Total partiel A</b>	<b>0,7</b>	<b>–</b>
B. Direction exécutive et administration	6,8	3,0
C. Programme de travail		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	16,5	11,0
2. Investissement, entreprise et technologie	18,7	12,8
3. Commerce international	18,5	13,9
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	12,1	42,0
5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6,6	11,4
<b>Total partiel C</b>	<b>72,4</b>	<b>91,1</b>
D. Appui au programme	20,1	5,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau 11A.2

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Commerce et développement							
Organes directeurs	472,2	728,1	(137,1)	(18,8)	591,0	29,6	620,6
Direction exécutive et administration	8 168,2	6 231,8	(687,4)	(11,0)	5 544,4	114,5	5 658,9
Programme de travail	63 228,7	58 864,6	252,2	0,4	59 116,8	767,7	59 884,5
Appui au programme	16 321,9	15 549,1	846,8	5,4	16 395,9	204,0	16 599,9
<b>Total (1)</b>	<b>88 191,0</b>	<b>81 373,6</b>	<b>274,5</b>	<b>0,3</b>	<b>81 648,1</b>	<b>1 115,8</b>	<b>82 763,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
<b>Total (2)</b>	<b>47 710,7</b>	<b>54 064,7</b>	<b>48 949,7</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>135 901,7</b>	<b>135 438,3</b>	<b>131 713,6</b>

Tableau 11A.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1/2	23	23	–	–	2	2	25	25
P-1 à P-5	206	208	–	–	7	7	213	215
<b>Total partiel</b>	<b>231</b>	<b>233</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>240</b>	<b>242</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
<b>Total partiel</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>189</b>	<b>188</b>
<b>Total général</b>	<b>401</b>	<b>403</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>429</b>	<b>430</b>

## A. Organes directeurs

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 591 000 dollars*

### **Onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

- 11A.9 La Conférence a tenu sa dixième session à Bangkok en février 2000. Conformément au paragraphe 2 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, la Conférence se réunit à des intervalles de trois ans au plus. L'Assemblée générale fixe la date et le lieu des sessions de la Conférence en tenant compte des recommandations de la Conférence ou du Conseil du commerce et du développement. L'Assemblée générale n'a pas encore arrêté les dates de la onzième session de la Conférence.

### **Conseil du commerce et du développement**

- 11A.10 Le Conseil du commerce et du développement est un organe permanent de la CNUCED chargé de remplir les fonctions de cette dernière quand elle n'est pas en session. Il rend compte de ses activités à la Conférence ainsi qu'à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Il se réunit chaque année en session ordinaire et peut se réunir en réunions directives trois fois par an.

### **Organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement**

- 11A.11 Lors de la neuvième session de la Conférence (voir A/51/308, par. 107 à 111), trois commissions intergouvernementales ont été mises en place en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement et chargées de réaliser des travaux directifs intégrés dans leurs domaines de compétence respectifs, comme on le verra plus loin. Les commissions se réunissent une fois par an. Le Conseil est également secondé par le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme dans le cadre de la supervision du programme de travail, y compris la coopération technique.
- 11A.12 La Commission du commerce des biens et services et des produits de base est chargée notamment d'aider les pays en développement à mieux s'intégrer dans le système commercial international et à en tirer parti, à exploiter au maximum les perspectives qu'offrent les accords du Cycle d'Uruguay en matière de commerce international de biens et de services et de produits de base, et s'intéresse entre autres au renforcement de la capacité des pays en développement dans le secteur des services.
- 11A.13 La Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes examine notamment les obstacles qui s'opposent à une participation effective au commerce et aux investissements internationaux et les questions liées au droit de la concurrence ayant des incidences sur le développement. Conformément à la résolution 49/130 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1994, la Commission est secondée par 16 conseillers siégeant à titre individuel et venant de pays développés ou en développement. La Commission est également dotée de deux organes d'experts subsidiaires permanents, à savoir le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence et le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
- 11A.14 La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement est chargée des questions liées au développement des entreprises, à l'infrastructure des services pour le développement, à l'efficacité commerciale et à la mondialisation et aux stratégies de développement, l'accent étant mis sur les expériences réussies en matière de développement.

11A.15 Réunions d'experts. Conformément au paragraphe 114 de la Déclaration de Midrand et un partenariat pour la croissance et le développement, chaque commission peut convoquer des réunions d'experts afin de bénéficier de contributions techniques de plus haut niveau. Il ne peut y avoir plus de 10 réunions d'experts par an au total, y compris les sessions des deux organes d'experts subsidiaires permanents de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Les observations des experts sont communiquées à leur commission de tutelle, qui peut les transmettre au Conseil s'il y a lieu.

**Commission de la science et de la technique au service du développement**

11A.16 Créée par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/235 du 13 avril 1992, la Commission intergouvernementale de la science et de la technique au service du développement donne l'orientation générale du programme de travail dans les domaines de sa compétence. La Commission, qui se compose de 33 membres, se réunit tous les deux ans et présente des rapports au Conseil économique et social. Elle tiendra sa sixième session en 2003. Conformément à la résolution 1993/75 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 1993, elle bénéficie de conseils techniques et spécialisés de groupes spéciaux et d'ateliers qui se réunissent entre ses sessions pour examiner des questions précises dans le domaine de la science et de la technique au service du développement.

Tableau 11A.4

**Ressources nécessaires : organes directeurs**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	-	-	-	-
Autres rubriques	728,1	591,0	-	-
<b>Total</b>	<b>728,1</b>	<b>591,0</b>	-	-

11A.17 Le montant de 591 000 dollars devrait permettre de financer les autres dépenses de personnel, les frais de voyage du personnel, les frais de voyage de représentants et les frais généraux de fonctionnement. La diminution de 137 100 dollars est imputable à la réduction cyclique des ressources nécessaires aux préparatifs des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

**B. Direction exécutive et administration**

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 544 400 dollars**

11A.18 Le Secrétaire général de la CNUCED détermine les grandes lignes de l'action des départements organiques et de la gestion, y compris l'exécution du programme de travail. Il définit également l'orientation et assure le service fonctionnel des organes intergouvernementaux de la CNUCED, en particulier les sessions de la Conférence (qui se tiennent tous les quatre ans) et du Conseil du commerce et du développement. Le Secrétaire général adjoint prête son concours au Secrétaire général pour la gestion quotidienne et, à ce titre, est chargé de traduire les objectifs et stratégies d'ensemble en programmes et assure le contrôle des programmes à tous les niveaux.

11A.19 Outre les services du Secrétaire général et de son adjoint, la direction exécutive et l'administration de la CNUCED comprend les entités suivantes : programme, planification et évaluation, qui fournit des avis sur l'orientation de la gestion, assure la planification, la coordination et l'évaluation des programmes, et coordonne les contributions de la CNUCED avec celles d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies, organismes des Nations Unies et organes intergouvernementaux; relations extérieures et communications, dont le Bureau de la CNUCED à New York, qui diffuse des informations sur la CNUCED auprès du public et de toutes les parties intéressées ainsi que d'autres organismes et entités dans le cadre de la politique générale de la CNUCED, en matière de relations extérieures; service des relations avec la société civile, qui entretient des contacts avec la société civile et le monde des affaires; et responsable des questions relatives aux femmes.

### Produits

11A.20 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
  - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Services fonctionnels. Réunions préparatoires de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris réunions régionales (selon que de besoin);
  - ii) Conseil du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (40); examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action de Bangkok (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport du Secrétaire général sur l'examen à mi-parcours de l'application du Plan d'action de Bangkok (1);
  - iii) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
    - a. Services fonctionnels. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (24);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de séances ou de travail nécessaires sur des questions telles que la mise en oeuvre de la politique de la CNUCED en matière de publications, l'exécution de certaines activités relatives aux programmes ou de l'ensemble du programme de travail de la CNUCED (1); études d'évaluation approfondies des programmes de coopération technique (2); prévision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (1);
  - iv) Groupes spéciaux d'experts. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur la société civile et le commerce et le développement (1); réunion d'un groupe spécial d'experts sur les organes régionaux ou internationaux de règlement des différends ayant trait au commerce et aux investissements internationaux (1);
- b) Autres activités de fond
  - i) Publications en série : rapport annuel de la CNUCED (2); consultations de la CNUCED avec les organisations non gouvernementales et les syndicats (2);
  - ii) Expositions, visites guidées, conférences : réunions d'initiation à l'intention des nouveaux diplomates de Genève chargés des activités de la CNUCED (4); activités de vulgarisation (par exemple, réunions d'information destinées aux délégations et à d'autres groupes d'intérêt, séminaires, conférences publiques) sur les résultats de la dixième ses-

sion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les activités de la CNUCED, sa place au sein du système des Nations Unies et ses rapports avec d'autres organisations (1);

- iii) Opuscules, fiches documentaires, diagrammes, pochettes d'information : documents d'information spéciaux sur la CNUCED et ses activités à l'intention des gouvernements et du grand public (1);
  - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : communiqués de presse, notes d'orientation et conférences de presse pour permettre aux médias de comprendre les questions liées à la CNUCED, y compris son programme de travail, les questions institutionnelles et les questions générales ayant trait au commerce et au développement (1);
  - v) Documentation technique : informations générales sur la CNUCED, ses manifestations et ses activités, destinées au site Web de cet organisme (1);
- c) **Coopération internationale, coordination et liaison.** Coopération internationale, coordination et liaison. Consultation et coopération avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, les associations professionnelles, les syndicats et les milieux universitaires, ainsi qu'avec le monde des affaires; consultation et coopération avec les États membres et d'autres organes intergouvernementaux tels que l'OCDE, le Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), la Commission européenne, les banques régionales de développement, et les groupes régionaux et sous-régionaux de pays en développement; liaison, consultation et coopération avec d'autres entités relevant de l'Organisation des Nations Unies et organismes des Nations Unies, tels que le Département des affaires économiques et sociales, les commissions régionales, l'OMC, le CCI, le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale, le FMI, l'OIT, l'OMS, l'UNESCO et l'OMI; participation aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires chargés des questions relatives aux programmes et de l'évaluation; participation de la CNUCED au Conseil de direction et aux comités exécutifs de l'ONU;
- d) **Services de conférence, administration et contrôle interne.** Services de contrôle interne. Coordination et gestion du système de planification, y compris approbation de principe, en vue des préparatifs de fond et du suivi des réunions et activités intergouvernementales; contrôle et évaluation des programmes, y compris études approfondies des programmes de coopération technique, coordination des auto-évaluations, examens périodiques de l'efficacité des programmes et gestion du système informatisé de contrôle des programmes; contrôle de la planification des publications et de la mise en oeuvre de la politique adoptée dans ce domaine et approbation de principe des publications; planification et contrôle des programmes, y compris les aspects du budget et du plan à moyen terme ayant trait aux programmes.

Tableau 11.A.5

**Ressources nécessaires : Direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	6 065,9	5 424,0	33	29
Autres rubriques	165,9	120,4	–	–
<b>Total</b>	<b>6 231,8</b>	<b>5 544,4</b>	<b>33</b>	<b>29</b>
Fonds extrabudgétaires	1 473,3	1 486,9	–	–

- 11A.21 Le montant de 5 544 400 dollars doit permettre de financer les postes, les services de consultants et les frais de voyage. La réduction de 641 900 dollars des ressources nécessaires au titre des postes résulte des transferts ci-après : a) un poste P-2 doit être transféré à l'appui au programme au titre de l'appui aux technologies de l'information; b) un poste P-5 doit être transféré à l'appui au programme et est destiné au chef de la Section de la gestion des ressources humaines; c) un poste P-5 et trois postes d'agent des services généraux doivent être transférés à l'appui au programme compte tenu de l'intégration du Groupe de la coopération technique et interorganisations à la Division de la gestion; d) un poste P-4 doit être transféré au sous-programme 2 pour les activités relatives aux accords sur les investissements internationaux; ces transferts seront compensés en partie par e) le transfert interne de trois postes P-3; et f) le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la 1re classe. La réduction de 45 500 dollars des ressources nécessaires au titre des autres rubriques est le résultat net de l'élimination de la prestation de services contractuels approuvés au cours de l'exercice biennal 2000-2001, compensée en partie par un accroissement des ressources nécessaires au titre des consultants.

## C. Programme de travail

Tableau 11A.6

### Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
1. Mondialisation, interdépendance et développement	13 763,2	13 508,7	64	63
2. Investissement, entreprise et technologie	14 369,6	15 280,0	77	81
3. Commerce international	14 607,9	15 080,7	79	81
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	10 950,4	9 868,7	59	54
5. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 173,5	5 378,7	24	26
<b>Total</b>	<b>58 864,6</b>	<b>59 116,8</b>	<b>303</b>	<b>305</b>
Fonds extrabudgétaires	49 702,4	44 559,4	10	9

### Sous-programme 1

#### Mondialisation, interdépendance et développement

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 13 508 700 dollars*

#### A. Mondialisation, interdépendance et développement

11A.22 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.7

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Contribuer au débat international sur l'évolution et la gestion des conséquences de la mondialisation et promouvoir des politiques et des stratégies aux niveaux national, régional et international propices à la croissance économique soutenue et au développement durable

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

a) Renforcement des capacités des décideurs de concevoir des politiques et des stratégies appropriées concernant l'évolution et la gestion de la mondialisation, l'interdépendance mondiale et leurs incidences sur les politiques et perspectives de développement, notamment en ce qui concerne les sexes, ainsi que les ressources nécessaires aux pays en

a) Contributions sous forme d'analyses et de recommandations politiques permettant aux décideurs de mieux comprendre les tendances actuelles et les problèmes se posant aux gouvernements tels qu'indiqués par l'Assemblée générale et les organismes intergouvernementaux pertinents de la CNUCED, débouchant sur l'adoption par les

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
développement et les options permettant éventuellement de résoudre leur problème de dette.	États Membres de recommandations politiques et faisant l'objet d'articles et d'émissions dans les médias.
b) Gestion efficace de la dette grâce à l'utilisation du Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE) par les pays en développement et renforcement des capacités techniques de ces pays leur permettant de connaître le montant de leur dette extérieure et d'assurer le suivi requis en la matière.	b) Impact du système SYGADE mesuré par : le nombre de projets en cours et de nouveaux projets; le nombre de pays ou institutions utilisant le SYGADE; l'évaluation qualitative des bases de données concernant la dette; l'état d'avancement de l'installation du système; et le nombre de demandes de changement satisfaites.
c) Renforcement des capacités de l'Autorité palestinienne de prendre les mesures appropriées, avec l'aide de la communauté internationale, dans le domaine des politiques commerciales, de la facilitation du commerce, des stratégies de gestion financière et de développement, et des entreprises et des investissements, en se fondant sur des études analytiques et en s'appuyant sur la coopération technique.	c) Élaboration par l'Autorité palestinienne de politiques et procédures se fondant sur les recommandations faites par la CNUCED et les projets de coopération technique de la CNUCED visant à renforcer les capacités institutionnelles et administratives.
d) Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des informations et des données permettant aux pays en développement et aux pays en transition de procéder à des analyses et d'élaborer des politiques dans le domaine économique et financier.	d) Fourniture aux utilisateurs d'informations, de données et de statistiques plus faciles à gérer et plus utiles, et renforcement de l'utilité des résultats des études réalisées présentées sous forme électronique et sur support papier.

### Facteurs externes

- 11A.23 Les objectifs du sous-programme seront atteints et les réalisations escomptées deviendront une réalité si : a) l'on dispose d'informations et de données économiques et financières à jour et précises au niveau des pays et des régions; b) les ressources financières nécessaires aux programmes de coopération technique sont suffisantes; et c) les conditions sur le plan politique et en matière de sécurité dans le territoire palestinien et la région sont favorables et l'on dispose de données pertinentes.

### Produits

- 11A.24 Les produits pour l'exercice biennal 2002-2003 seront les suivants :
- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts
    - i) Assemblée générale :
      - a. Services fonctionnels. Réunions de la Deuxième Commission (20);
      - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution au rapport de l'Assemblée générale sur l'état de la coopération Sud-Sud (1); rapport sur le système financier international (1); rapports sur les problèmes de la dette des pays en développement (2); rapports sur le financement du développement (2); rapport sur

- la mondialisation et l'interdépendance (2); et contribution au *Rapport sur la situation et les perspectives économiques dans le monde*;
- ii) Conseil économique et social. Services fonctionnels. Réunions du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires (en fonction des besoins);
  - iii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Services fonctionnels. Réunions préparatoires de la onzième session de la CNUCED, notamment réunions régionales (en fonction des besoins);
  - iv) Conseil du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (22);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports spéciaux et contributions (en fonction des besoins) sur les questions macroéconomiques et financières relatives au développement d'actualité (2); contributions aux rapports sur les pays les moins avancés (en fonction des besoins) (2); rapports sur certains aspects de l'interdépendance mondiale des politiques de développement et des questions financières internationales (2); et rapports sur l'assistance apportée par la CNUCED au peuple palestinien (2);
  - v) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Services fonctionnels. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);
  - vi) Réunions de groupes d'experts. Quatre réunions de groupes spéciaux d'experts sur la dette et l'aide publique au développement (1); les activités de recherche en cours et à venir sur les politiques macroéconomiques et les politiques de développement et l'interdépendance mondiale (1); et les politiques macroéconomiques et les politiques de développement et les incidences de la mondialisation sur le processus de développement (2);
- b) Autres questions de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Publications en série : analyse des problèmes de la dette des pays en développement (2); contribution au *Rapport annuel sur les pays les moins avancés* (en fonction des besoins) (2); *Guide des publications de la CNUCED* (2); questions portant sur les politiques monétaires et financières internationales et la mondialisation (répertoires) (2); *Rapport d'activité sur le Programme SYGADE* (2); *Rapport sur le commerce et le développement* (2); aperçu du *Rapport sur le commerce et le développement* (2); *Bulletin des prix des produits de base de la CNUCED* (4); et *Manuel de statistiques de la CNUCED* (2);
  - ii) Publications isolées : questions touchant la mondialisation et les politiques de développement (4); développement de l'économie palestinienne (2); gestion efficace de la dette (1); documents de synthèse établis par le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales (20); mécanismes de financement novateurs pour le développement (1); actes de la Conférence interrégionale sur la gestion de la dette (1); rôle d'un bureau de la dette (1); documents de synthèse de la CNUCED sur : les sexes/spécificités et le développement (1); les questions relatives au renforcement et à la réforme en cours des institutions financières internationales (1); le renforcement de la base démocratique des institutions et gestion avisée des affaires publiques (1); les incidences des réformes macroéconomiques et de l'ajustement structurel sur le développement (1); et les séries de documents de synthèse de la CNUCED (16);

- iii) Expositions, visites guidées, conférences : séminaires et conférences sur les questions dont traite le sous-programme (1);
  - iv) Brochures, fiches de synthèse, planches murales, pochettes de documentation : prospectus du programme SYGADE (1); le programme SYGADE : une brève description (2);
  - v) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse, interviews et conférences de presse sur les produits du programme (1);
  - vi) Support technique : SYGADE-Glossaire (2); Bulletin du SYGADE (2); Manuel de l'utilisateur du SYGADE (1); Manuel de l'utilisateur du SYGADE/DSM+ (2); cadre de simulation macroéconomique pour la Palestine – version III : configuration finale (y compris secteurs financier et commercial) et module de programmation (1); rapports aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques des pays qui demandent un échelonnement de leur dette (18); site Web du *Guide des publications de la CNUCED* (1); mise à jour du site Web sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien (1); et bibliothèque virtuelle des documents et publications de la CNUCED sur le site Web de la CNUCED (1);
  - vii) Ressources audiovisuelles : supplément au Bulletin des prix des produits de base sur CD-ROM (2); version 5.2 du SYGADE et mises à jour (1); DSM+ et mises à jour (1); *Manuel de statistique de la CNUCED* sur CD-ROM (2); et bibliothèque virtuelle des documents et publications de la CNUCED sur CD-ROM (2);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions
- Coopération et liaison avec des groupements régionaux et sous-régionaux de pays en développement dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement; coopération et participation aux réunions et consultations avec le FMI, la Banque mondiale et les organisations régionales pour ce qui est du financement du développement et de la dette; coordination, harmonisation et liaison avec les services de statistique des organismes des Nations Unies et autres organisations internationales s'occupant de données statistiques; échange d'informations et liaison avec la Banque mondiale, le FMI, les commissions régionales et autres institutions multilatérales sur les questions économiques et financières et de développement international; liaison avec le Consortium du système des Nations Unies pour la mise en commun des sources d'information électroniques; contribution et participation aux réunions du Club de Paris sur la situation et les perspectives économiques de pays demandant un rééchelonnement de leur dette; participation aux réunions du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement et aux réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale ainsi qu'aux consultations concernant les flux financiers internationaux; participation aux réunions interinstitutions organisées par le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et aux consultations connexes; participation aux colloques et séminaires des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine; participation aux efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de mettre en place un réseau de connaissances; appui technique et participation aux réunions du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales;
- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs. Services consultatifs sur les questions monétaires et financières internationales dans le cadre de l'appui technique au Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales; services consultatifs en vue

de renforcer les capacités techniques de plus de 50 pays en développement et pays en transition afin de leur permettre de connaître le montant de leur dette extérieure et d'assurer le suivi requis en la matière, notamment pour ce qui est des questions institutionnelles juridiques et administratives; services consultatifs fournis à la demande de l'Autorité palestinienne dans le domaine des politiques commerciales (3), de la facilitation du commerce (3) et de la gestion des ressources financières (2);

- ii) Cours de formation, séminaires et ateliers. Formation de groupe au SYGADE, au développement d'un marché national des capitaux et à la gestion des risques; ateliers de formation destinés aux responsables de l'Autorité palestinienne et du secteur privé dans le domaine de la diplomatie commerciale (1); et gestion des ressources financières extérieures (1);
- iii) Projets sur le terrain. Élaboration d'avant-projets de coopération technique dans le domaine des politiques commerciales et de la facilitation du commerce (2); des questions financières et d'investissement (2); de l'installation, de la mise à jour et de l'exploitation du programme SYGADE;

- e) Services de conférence, administration et suivi

Services de bibliothèque. Gestion des archives et des dossiers. Coordination des acquisitions et de l'accès aux bases de données partagées avec la Bibliothèque de l'ONU à Genève. Mise en place et exploitation de la collection du service de référence de la CNUCED et d'un système de stockage électronique; services d'appui électronique. Exploitation et amélioration du catalogue électronique de la documentation imprimée, des bases de données sur les publications en série, du service des prêts, des acquisitions et des liens de recherche et fourniture d'un appui au site Web.

#### **B. Développement de l'Afrique**

- 11A.25 La responsabilité de ce sous-programme incombe à la Division de la mondialisation et des stratégies du développement. Le programme de travail a été formulé sur la base du sous-programme 1B du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.8

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Faire mieux comprendre les problèmes de développement économique de l'Afrique et promouvoir l'adoption des mesures nécessaires aux niveaux national, régional et international pour accélérer le développement des pays africains et les aider à s'intégrer et à participer davantage à l'économie mondiale

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>a) Meilleure compréhension des problèmes de l'Afrique dans les domaines du commerce, des flux financiers, de la dette, de l'ajustement structurel, de la capacité d'offre et de la contribution aux mesures prises aux niveaux international, régional et local pour faire face à ces problèmes.</p>	<p>a) i) Pertinence et utilité des analyses effectuées et des recommandations d'ordre politique telles qu'évaluées par les organes intergouvernementaux compétents;</p> <p>ii) Consensus intergouvernemental sur les politiques et mesures nécessaires;</p> <p>iii) Progrès des pays africains en ce qui concerne les objectifs de développement international et réalisation des objectifs convenus au niveau international, notamment dans le domaine de l'aide publique au développement.</p>

**Facteurs externes**

11A.26 Les objectifs du sous-programme seront atteints et les réalisations escomptées deviendront réalité si : a) des informations statistiques à jour sont disponibles au niveau des pays et au niveau régional; b) les États Membres sont désireux d'adopter les politiques et mesures qui s'imposent; et c) des ressources sont mises à la disposition des pays africains pour accélérer leur développement.

**Produits**

11A.27 Les produits pour l'exercice biennal 2002-2003 seront les suivants :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/organes d'experts
  - i) Assemblée générale :  
Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution aux rapports d'activité sur la mise en oeuvre et le suivi concertés, par les organismes des Nations Unies, des initiatives relatives au développement de l'Afrique (2); contribution aux rapports sur l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique et sur le mécanisme de suivi de ce document (2); rapports au Groupe de travail spécial sur le rapport du Secrétaire général sur l'Afrique au Conseil de sécurité (selon que de besoin) (1);
  - ii) Conseil économique et social. Services fonctionnels. Réunions du Conseil économique et social (4);
  - iii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Services fonctionnels. Réunions préparatoires de la onzième session de la CNUCED, y compris les réunions régionales (selon que de besoin);

- iv) Conseil du commerce et du développement :
  - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (12);
  - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport analytique sur les questions relatives au développement de l'Afrique (2); rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (2);
- v) Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme :
  - Services fonctionnels. Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (3);
- vi) Groupes spéciaux d'experts. Réunions de groupes spéciaux d'experts sur le développement de l'Afrique (2);
- b) Coopération internationale, coordination interinstitutions et liaison. Coopération et liaison avec les groupements régionaux et sous-régionaux africains dans le cadre de la mise en oeuvre du mécanisme de suivi du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique; liaison avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment la CEA, la Banque mondiale, l'ONUDI, le PNUD, l'OMC, le CCI, la FAO, le FMI, l'OMM et la Banque africaine de développement, ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales et institutions de recherche africaines; participation et contribution au Comité directeur de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique et participation aux réunions et conférences sur les questions relatives au développement de l'Afrique, notamment au suivi de la deuxième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et aux préparatifs de la troisième Conférence, et participation à celle-ci.

Tableau 11A.9

**Ressources nécessaires : sous-programme 1**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	11 285,7	11 006,0	64	63
Autres rubriques	2 477,5	2 502,7	–	–
<b>Total</b>	<b>13 763,2</b>	<b>13 508,7</b>	<b>64</b>	<b>63</b>
Fonds extrabudgétaires	6 144,8	5 369,8	1	1

11A.28 Le montant de 13 508 700 dollars doit permettre de financer des postes, des services de consultants et d'experts, le voyage du personnel et les services contractuels. La diminution de 279 700 dollars des fonds prévus pour les postes est le résultat net de l'affectation de trois postes d'administrateur (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) du sous-programme 1A en raison des ajustements apportés au programme de travail du fait de la dixième session de la CNUCED, compensée par la création de deux nouveaux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-4) pour le sous-programme 1B (Développement de l'Afrique). Les nouveaux postes sont nécessaires pour renforcer les activités de recherche, d'analyse des politiques et de contrôle se rapportant aux économies des pays africains. L'augmentation de 25 200 dollars au titre des ressources autres rubriques s'explique par les dépenses nécessaires pour les consultants et les voyages se rapportant au programme de travail au titre du sous-programme 1B.

## Sous-programme 2 Investissement, développement des entreprises et technologie

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 15 280 000 dollars*

- 11A.29 Ce sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie. Le programme de travail est inspiré du sous-programme 2 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.10

### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Dans l'optique de l'accroissement des investissements internationaux bénéfiques aux pays en développement et du profit que ces pays en tirent, ce sous-programme a pour objectif de faire mieux comprendre les questions et les options de politique générale qui se présentent en matière d'investissement international, d'internationalisation des entreprises et de transfert de technologie, de renforcer les capacités de formulation et de mise en oeuvre des politiques, des mesures et des programmes d'action des pays en développement et de favoriser l'analyse des questions nouvelles, pour aider les pays en question à participer aux débats et aux négociations

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

a) Meilleure connaissance des options de politique générale et des questions nouvelles liées à l'investissement international et aux courants financiers, rapprochement des points de vue en cette matière, et sensibilisation aux effets de ces courants sur le développement.

b) Perfectionnement des responsables en matière d'élaboration des politiques et des stratégies d'attraction et d'exploitation de l'investissement étranger direct et des transferts de technologie, et meilleure appréhension des principes fondamentaux des traités et de l'aspect développemental de l'investissement international.

c) Meilleures aptitudes des pays en développement et des pays en transition en matière de formulation et de mise en oeuvre de politiques bien pensées de développement des entreprises et de la technologie et de réalisations concrètes bénéficiant aux entreprises, notamment les PME.

a) Utilité et pertinence des analyses et des conseils de politique générale donnés en matière d'investissement, telles que les évaluent les États Membres, les organes intergouvernementaux compétents et les lecteurs des publications.

b) Mesure dans laquelle les conseils de politique générale dérivant notamment de l'examen des politiques d'investissement sont mis en pratique par les pays en développement.

c) i) Mesure dans laquelle sont respectées les directives de la Commission de la science et de la technologie au service du développement en matière de stratégies nationales de technologie de l'information et de biotechnologie;

ii) Progrès des connaissances en matière de pratiques optimales de promotion des entreprises et de transfert de technologie et niveau d'adoption des recommandations de politique générale par les États Membres et le secteur privé.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
<p>d) Renforcement de l'esprit d'entreprise et développement des PME aux niveaux national, régional et international, par la mise en application des conclusions du projet de coopération technique pour la promotion de l'esprit d'entreprise (EMPRETEC), en particulier sa consolidation comme en a décidé le Conseil du commerce et du développement;</p> <p>création du réseau EMPRETEC; réalisation ou, éventuellement, renforcement des programmes nationaux EMPRETEC dans 25 pays, compte tenu des décisions du Conseil du commerce et du développement.</p> <p>e) Transparence, fiabilité et comparabilité accrues des comptes et des rapports financiers des entreprises; meilleure direction d'entreprise dans les pays en développement et les pays en transition.</p>	<p>d) Utilité et qualité du soutien fourni aux programmes EMPRETEC nationaux, telles que les évaluent les programmes nationaux; nombre de formateurs et d'entrepreneurs formés; taux de survie des entreprises desservies.</p> <p>e) Évaluation par les pays bénéficiant de conseils sur la réforme de leur comptabilité ou la direction d'entreprise des gains en transparence et en qualité de direction.</p>

### Facteurs externes

- 11A.30 Le sous-programme est censé atteindre ses objectifs et donner les résultats escomptés à certaines conditions : a) si l'on dispose aux niveaux national et régional de données et d'information actualisées; b) si l'on dispose des ressources extrabudgétaires et des compétences nécessaires pour soutenir la coopération technique envisagée; c) s'il existe une volonté politique de consensus autour des mesures à prendre pour que les investissements et les flux financiers internationaux bénéficient aux pays en développement et aux pays en transition.

### Produits

11A.31 Pendant l'exercice biennal 2002-2003, les produits ci-après seront exécutés :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et des organes d'experts
  - i) Assemblée générale
 

Documentation destinée aux organes délibérants. Contributions aux rapports sur l'examen et le mécanisme de suivi du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (selon que de besoin); contribution au *World Economic and Social Survey* et au *World Economic Situation and Prospects* sur des sujets relevant du sous-programme; rapport du Secrétaire général sur la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent (résolutions 53/176 et 54/205 de l'Assemblée générale) (1);
  - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Services fonctionnels. Réunions préparatoires de la onzième session de la Conférence, y compris les réunions régionales (selon que de besoin);
  - iii) Conseil du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles et réunions directives du Conseil du commerce et du développement (4);

- b. Documentation destinée à des organes délibérants. Contribution aux rapports sur les pays les moins avancés (selon que de besoin) (2);
- iv) Commission de la science et de la technique au service du développement :
  - a. Services fonctionnels. Sixième session de la Commission et réunions de ses quatre groupes d'experts (34);
  - b. Documentation destinée à des organes délibérants. Quatre rapports à la Commission à sa sixième session; quatre rapports à ses groupes d'experts (8);
- v) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement :
  - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles de la Commission (10); trois réunions d'experts sur des sujets que la Commission déterminera (18);
  - b. Documentation destinée à des organes délibérants. Rapports à la Commission sur des sujets qu'elle déterminera; rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des sujets qu'elle déterminera;
- vi) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes :
  - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles de la Commission (20); quatre réunions d'experts sur des sujets que la Commission déterminera (24);
  - b. Documentation destinée à des organes délibérants. Rapports à la Commission sur des sujets qu'elle déterminera; rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des sujets qu'elle déterminera;
- vii) Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme. Services fonctionnels. Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (3);
- viii) Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports :
  - a. Services fonctionnels. Réunions annuelles du Groupe (12);
  - b. Documentation destinée à des organes délibérants. Rapports aux sessions annuelles du Groupe (2);
- ix) Groupes spéciaux d'experts. Réunions sur les sujets suivants : pratiques optimales de la direction d'entreprise (1); pratiques optimales de l'investissement international et des transferts de technologie (1); renforcement des capacités des PME en matière de technologie de l'information (1); mesures d'application des analyses de politique générale (1); questions liées aux accords internationaux sur les investissements (1); questions liées aux accords internationaux sur les transferts de technologie (1); moyens, modalités et dispositifs principaux des transferts de technologies nouvelles, notamment l'investissement étranger direct (1); renforcement du développement des entreprises par la mesure des résultats et l'étalonnage des tâches (1); questions liées à l'investissement étranger : investissements de portefeuille à l'étranger et gestion des risques (1); questions liées à l'investissement étranger; questions liées au *World Investment Report* (6);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Publications en série : *Advisory Studies on Investment and Training* (4); contribution annuelle au *Least Developed Countries Report* (selon que de besoin) (2); *ISAR Newsletter* (4); analyses de problèmes de comptabilité et d'information financière interna-

- tionales (2); *Transnational Corporations Journal* (6); série régionale du *World Investment Directory* (4); *World Investment Report* (2); *World Investment Report Overview* (2);
- ii) Publications isolées : analyse des politiques nationales en matière d'investissement étranger direct dans le contexte des dispositions spéciales ou des dispositions différenciées (1); banque et assurance (2); pratiques optimales de l'analyse de durabilité (1); pratiques optimales de la direction d'entreprise (1); tendances et problèmes des politiques de l'investissement étranger direct (9); investissements de portefeuille à l'étranger (2); mesures et incitations des pays d'accueil facilitant les transferts de technologies, notamment les technologies écologiquement rationnelles (1); mécanismes originaux de financement des PME (1); analyse des politiques d'investissement (6); questions soulevées par les accords internationaux sur les investissements (7); questions soulevées par les politiques nationales de l'investissement étranger direct (2); guides de l'investissement concernant les pays les moins avancés (4); moyens, modalités et dispositifs des principaux transferts de technologie, notamment l'investissement étranger direct (1); internationalisation et développement de la production (2);
  - iii) Brochures, plaquettes, fiches documentaires et dossiers d'information : brochures sur le programme EMRETEC, Centre de la science et de la technologie au service du développement et les normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports (1); brochures sur les accords internationaux sur les investissements, les analyses des politiques d'investissement et des questions connexes (2); fiches sur l'investissement étranger direct et divers documents d'information sur les activités du sous-programme (1); fiches sur les services consultatifs en matière d'investissement et de technologie (4);
  - iv) Communiqués et conférences de presse : points presse, entretiens et conférences de presse sur les réalisations du programme;
  - v) Supports techniques : réseau de la Commission de la science et de la technique au service du développement (constitué à partir d'un site Web) concernant les connaissances et les techniques utiles au développement, selon la volonté du Conseil économique et social (1); bases de données sur les courants d'investissement étranger direct, les fusions-acquisitions transfrontières, les supersociétés transnationales, les traités bilatéraux d'investissement, les conventions fiscales (5); développement et mise à jour du site Web de la Division de l'investissement, du développement des entreprises et de la technologie (1); manuels : la comptabilité des petites entreprises, les négociations du point de vue des femmes chef d'entreprise, la direction d'entreprise (1); documentation didactique sur le commerce en ligne à l'intention du programme EMPRETEC (1);
  - vi) Ressources audiovisuelles : CD-ROM sur les accords en matière d'investissements internationaux (1); édition sur CD-ROM du *World Investment Directory* (2); édition sur CD-ROM du *World Investment Report Statistical Tables* (2);
- c) Coopération internationale, et coordination et liaison interinstitutions. Étroite collaboration avec le PNUD, y compris pour le lancement du *World Investment Report*, et avec d'autres départements, commissions régionales et organes subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, pour les questions d'investissement, de développement des entreprises et de technologie; collaboration (coopération technique ou recherches en commun) et liaison avec la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le FMI, la Société financière internationale, l'OIT, l'OMPI, l'ONUDI, l'UNESCO, l'OMC, l'OCDE, etc.; coopération avec des organes gouvernementaux et intergouvernementaux, y compris les groupes régionaux et sous-

régionaux, pour les questions d'investissement de développement des entreprises et de technologie; coopération avec des organismes commerciaux nationaux et internationaux, des associations professionnelles, des syndicats, des milieux intellectuels, des entreprises privées et des organisations non gouvernementales, pour les questions d'investissement de développement des entreprises et de technologie; liaison avec les institutions compétentes (UIT, OMPI, FAO, UNINTECH), Volontaires des Nations Unies, UNESCO, etc.) pour seconder la Commission de la science et de la technologie au service du développement dans son rôle de coordination, comme l'ont souhaité l'Assemblée générale et le Conseil économique et social;

- d) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs. Services consultatifs fournis aux pays en développement, en vue d'améliorer leurs moyens d'attirer les investissements de portefeuille à l'étranger et de maximiser les effets de ces investissements sur leur développement, aux gouvernements, groupes régionaux et sous-régionaux et autres partenaires compétents (centres du programme EMPRETEC, associations d'entrepreneurs, etc.) dans le cadre du programme EMPRETEC, aux gouvernements et groupes régionaux et sous-régionaux à propos des arrangements bilatéraux, régionaux et multilatéraux organisant les investissements et les transferts de technologie, aux gouvernements et groupes régionaux et sous-régionaux sur les transferts de technologies nouvelles, notamment sur les stratégies nationales face aux technologies de l'information et de la communication, aux gouvernements africains en vue d'attirer l'investissement direct d'Asie, aux gouvernements, groupes régionaux et sous-régionaux et organismes spécialisés sur la réglementation et le contrôle de l'assurance et sur les petites et moyennes compagnies d'assurance en pays en développement, aux gouvernements, groupes régionaux et sous-régionaux et organismes spécialisés sur la comptabilité, l'audit et la direction d'entreprise, aux délégations, fonctionnaires nationaux et autres agents du développement qui se trouvent à Genève sur des questions liées à l'esprit d'entreprise et au développement des PME, aux gouvernements – particulièrement ceux de l'Afrique et des pays les moins avancés – et aux groupes régionaux et sous-régionaux sur le renforcement de la capacité de formulation et de réalisation des politiques d'accueil et d'exploitation de l'investissement étranger direct et sur la sensibilisation aux problèmes nouveaux, aux PME des pays d'accueil sur les avantages à tirer des courants d'investissements et aux PME des pays en développement pour qu'elles accroissent leurs investissements à l'étranger; encadrement politique pour l'accueil de l'investissement étranger : services consultatifs fournis aux pays en développement sur les politiques, législations et réglementations applicables aux investissements, les politiques sectorielles régissant la participation des sociétés transnationales dans certains secteurs, les transferts de technologie et les dispositifs susceptibles d'attirer l'investissement international; analyses des politiques d'investissement : services consultatifs fournis aux pays en développement pour les aider à attirer les investisseurs internationaux et les technologies en fonction de leurs objectifs nationaux, en vue de saisir les occasions qui se présentent sur le plan régional et mondial et de prendre en considération les perspectives à moyen et à long terme, et les aider à mettre en application les recommandations tirées des analyses; renforcement et rationalisation des organismes chargés de favoriser l'investissement étranger direct : services consultatifs fournis aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à renforcer les institutions compétentes en matière d'investissement, notamment les organismes de promotion, les procédures et mécanismes d'approbation et de suivi des courants d'investissements et des activités de promotion, et à appréhender les questions touchant aux microfondations de l'internationalisation de la production; services consultatifs fournis aux gouvernements et aux groupes régionaux et sous-

régionaux en vue d'approfondir leurs recherches et leurs analyses des politiques en matière d'investissement étranger direct, aux gouvernements des pays les moins avancés pour les aider à rédiger, produire et diffuser des guides d'investissement à la fois objectifs et riches d'information, aux organismes gouvernementaux pour l'élaboration des statistiques sur l'investissement étranger direct;

- ii) Stages, séminaires et journées d'étude. Séminaires et journées d'étude sur la mise en valeur des ressources humaines qu'exigent la formulation et la réalisation de politiques nationales intégrées en matière d'investissement et d'accords internationaux sur les technologies; séminaires et journées d'étude sur les courants d'investissement direct et l'investissement de portefeuille à l'étranger, et questions de politiques générales connexes, y compris les rencontres d'information à propos du *World Investment Report* et de la réglementation et du contrôle de l'assurance; séminaires et journées d'étude sur les arrangements internationaux et nationaux concernant les transferts de technologie et l'accès à la technologie; séminaires et journées d'étude sur les rapports investissement et commerce, le rôle des accords internationaux sur les investissements dans le développement, les accords bilatéraux relatifs aux investissements, les principes de base des accords internationaux sur les investissements et les aspects de ceux-ci qui touchent au développement; stages sur la promotion de l'esprit d'entreprise, le développement des PME, les transferts de technologie, la comptabilité et l'audit, la direction d'entreprise; formation aux stratégies, techniques et procédés de la promotion des investissements, y compris le ciblage des investisseurs et les pratiques optimales dans ce domaine;
- iii) Projets opérationnels. Projets entrepris dans des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et dans des pays en transition dans le cadre du programme EMPRETEC; appui de fond aux projets de réforme de la comptabilité et de la vérification des comptes et de recyclage des compétences en ces matières et aux projets liés à la direction d'entreprise dans les pays en développement et les pays en transition.

Tableau 11A.11

**Ressources nécessaires : sous-programme 2**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	13 371,7	14 138,0	77	81
Autres rubriques	997,9	1 142,0	–	–
<b>Total</b>	<b>14 369,6</b>	<b>15 280,0</b>	<b>77</b>	<b>81</b>
Fonds extrabudgétaires	6 346,0	9 616,1	1	1

11A.32 Le montant de 15 280 000 dollars couvre les dépenses de personnel, les honoraires de consultants et d'experts, les frais de voyage et les services contractuels. L'augmentation de 776 300 dollars du coût des postes est le résultat net : a) du redéploiement de certains postes d'administrateur par suite du réaménagement du programme de travail exigé par les résultats de la dixième session de la Conférence, à savoir : affectation par redéploiement interne d'un poste P-2 du sous-programme 1 aux tâches liées aux investissements de portefeuille, d'un poste P-3 du sous-programme 4 aux services financiers liés aux investissements, aux entreprises et au développement de deux postes P-4, l'un, de la direction exécutive et de l'administration, au renforcement des services liés aux accords

internationaux en matière d'investissement, comme prévu par le Plan national de Bangkok (par. 126), l'autre, de l'appui au programme, aux services liés à la technologie, comme demandé par la Commission de la science et de la technologie au service du développement; b) du reclassement à P-4 d'un poste P-3, par suite de l'accroissement des responsabilités dans le secteur de l'investissement international sous l'angle de la promotion des investissements, du fait notamment des analyses des politiques d'investissement demandées par la CNUCED à sa dixième session (Plan d'action de Bangkok, par. 123 et 127) qui doivent renforcer dans les pays en développement les capacités de formulation et de réalisation des politiques pour attirer l'investissement étranger direct et en tirer profit. L'augmentation de 144 100 dollars des autres dépenses est essentiellement imputable au redéploiement interne de certaines tâches des sous-programmes 1 et 4 (investissements de portefeuille et services financiers) et à l'élargissement des attributions en ce qui concerne les accords internationaux et la technologie, qui se traduisent par un recours accru aux consultants et aux experts (101 200 dollars), des frais de voyage (53 400 dollars) et des services contractuels (60 200 dollars); cette augmentation en partie compensée par la baisse du coût du personnel temporaire autre que pour les réunions (70 700 dollars), précédemment financé pour permettre à la Commission de la science et de la technique au service du développement de mener les activités prévues dans la résolution 1999/61 du Conseil économique et social.

### Sous-programme 3 Commerce international

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 15 080 700 dollars**

- 11A.33 Ce sous-programme relève de la responsabilité de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base. Le programme de travail prévu à ce titre a été établi sur la base du sous-programme 3 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.12

#### Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

**Objectif :** Il s'agit pour aider les pays en développement à s'intégrer plus à fond dans le système commercial international et à tirer parti des avantages qu'il comporte, et pour accroître leur participation au commerce mondial, de leur faire acquérir une meilleure compréhension des questions relatives au commerce international qui se posent ou se poseront à eux et de les rendre mieux à même de faire face aux problèmes qu'elles soulèvent dans les domaines de l'agriculture, des services, du commerce électronique, du droit et des politiques de la concurrence, ainsi que du commerce, de l'environnement et du développement.

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

a) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à concevoir, formuler et mettre en oeuvre des politiques et stratégies qui puissent leur permettre de participer efficacement au commerce international et, en particulier, aux négociations commerciales multilatérales, et d'en tirer le maximum de profit.

a) Participation effective des pays aux délibérations et négociations multilatérales, notamment à travers la réalisation de leur programme concret, afin d'assumer pleinement leurs droits et leurs obligations à ce titre.

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

b) Prise de conscience plus aiguë des facteurs qui sous-tendent l'évolution du commerce international et de l'impact de la politique commerciale et renforcement des moyens de mettre en oeuvre les instruments de la politique commerciale pour accroître l'efficacité des politiques de développement.

c) Renforcement de la contribution du secteur des produits de base au développement durable et à la diversification économique; application d'instruments modernes de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et d'instruments financiers, et participation accrue à la chaîne de production de valeur ajoutée.

d) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition de faire face aux questions relatives à la concurrence et à la protection du consommateur, la dimension féminine devant être dûment prise en considération.

e) Renforcement de l'aptitude des pays en développement à élaborer au niveau national et sur le plan multilatéral des politiques complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement, le principe de l'égalité des sexes devant toujours être respecté dans les discussions et la prise de décisions.

b) Usage et qualité des travaux de recherche et d'analyse, dont seront juges les États Membres et autres utilisateurs de ces travaux.

c) Utilité et qualité des rapports analytiques présentés à l'Assemblée générale et aux organes intergouvernementaux compétents de la CNUCED sur les questions relatives aux produits de base, dont seront juges ces organes, et valeur et impact concrets des recommandations de politique et des conseils techniques, dont seront juges les États Membres.

d) i) Valeur et impact concrets des recommandations dans le domaine du droit et des politiques de la concurrence et dans celui de la protection du consommateur, dont seront juges les États Membres et qui seront démontrés par l'approbation du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence;

ii) Progrès réalisés sur le plan législatif, institutionnel et autre par les pays ayant bénéficié d'activités de coopération technique dans le domaine du droit et des politiques de la concurrence et dans celui de la protection du consommateur, progrès de nature à contribuer à leurs perspectives de développement.

e) i) Valeur et impact concrets des recommandations relatives à des politiques complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement, dont seront juges les États membres et qui seront démontrés par l'approbation de la Commission du développement durable et de la Commission de la science et de la technique au service du développement;

ii) Contribution des activités de coopération technique au renforcement de l'aptitude des pays en développement à élaborer au niveau national et sur le plan multilatéral des politiques complémentaires en matière de commerce, d'environnement et de développement, le

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
	principe de l'égalité des sexes devant toujours être respecté dans les discussions et la prise de décisions.
f) Renforcement de la capacité des pays qui adhèrent à l'OMC à réaliser des progrès dans le processus d'assimilation.	f) Participation effective des pays qui adhèrent à l'OMC aux préparatifs nécessaires en vue du processus de négociation.

**Facteurs externes**

- 11A.34 Les objectifs du sous-programme pourront être atteints et les réalisations escomptées seront possibles si : a) la situation dans les pays membres est favorable à l'adoption de politiques appropriées; b) les pays qui participent aux réunions intergouvernementales sont disposés à oeuvrer au consensus; et c) des ressources sont disponibles pour financer des programmes de coopération technique.

**Produits**

11A.35 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits suivants seront réalisés :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
  - i) Assemblée générale. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport sur les tendances et les perspectives concernant les produits de base (1); rapport sur les faits nouveaux concernant le système commercial multilatéral (2);
  - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Services fonctionnels. Réunions préparatoires de la onzième session de la CNUCED, y compris des réunions régionales (selon les besoins);
  - iii) Conseil du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement (14);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution aux rapports sur les pays les moins avancés, selon les besoins (2); contribution à l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique;
  - iv) Commission du commerce des biens et services et des produits de base :
    - a. Documentation à l'intention des organes délibérants. Sessions annuelles de la Commission (20); et services fonctionnels pour six réunions d'experts consacrées à des questions dont décidera la Commission (36);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapport sur l'application des conclusions et recommandations concertées (2); rapports sur des questions dont décidera la Commission (6); et rapports à soumettre aux réunions d'experts de la Commission, comme celle-ci en décidera (6);
  - v) Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Documents de base : examen des programmes d'assistance technique et de formation sur le droit et les politi-

- ques de la concurrence (2); et rapports sur les questions relatives au droit et aux politiques de la concurrence (4);
- vi) Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme. Services fonctionnels. Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme (4);
  - vii) Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution concernant les activités de la CNUCED sur la diversité biologique et la protection des savoirs traditionnels pour le rapport annuel du PNUE (2);
  - viii) Commission de la science et de la technique au service du développement. Documentation à l'intention des organes délibérants. Note d'information concernant les applications industrielles et le partenariat entre le secteur privé et le secteur public dans le domaine des biotechnologies (1);
  - ix) Commission du développement durable. Documentation à l'intention des organes délibérants. Deux rapports de suivi du Sommet mondial pour le développement durable, l'un sur le commerce et le développement durable et, l'autre, sur les investissements et le développement durable (2);
  - x) Groupes spéciaux d'experts. Sept réunions de groupes spéciaux d'experts sur les thèmes suivants : accès à l'information relative aux produits de base et utilisation de cette information, renforcement de l'interaction entre les organismes internationaux de produits de base, les pays en développement et la société civile (1); le nouveau système commercial international, son aptitude à répondre aux besoins de développement et les capacités des pays en développement dans les négociations commerciales (2); la concurrence internationale : la dimension du développement et la recherche de consensus (1); les possibilités d'une intégration économique entre pays en développement et les obstacles à une telle intégration (1); retentissement sur le commerce et le développement des pays en développement des mesures prises dans le domaine de l'environnement, possibilités qu'offrent de telles mesures et incidences qu'elles ont en particulier sur les moyennes entreprises (1); et développement autochtone et transfert d'écotechnologies aux pays en développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Publications en série : études analytiques sur le droit et les politiques de la concurrence (2); études analytiques sur les questions relatives au commerce international : perspectives de développement (12); développement et commerce des produits de base – études analytiques (6); évolution et aspects spécifiques du droit et des politiques de la concurrence (3); manuels sur le Système généralisé de préférences (SGP) et études relatives à l'accès aux marchés (6); Manuel des statistiques du commerce mondial des minéraux (2); Manuel sur la législation en matière de concurrence (2); lois types sur les pratiques commerciales restrictives (1); questions relatives au commerce international : perspectives de développement – études analytiques (3); examen du commerce et de l'environnement (2); commerce, environnement et développement : études analytiques (série D) (6); et *Étude mondiale sur les produits de base* (2);
  - ii) Publications isolées : Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement : études thématiques et comptes rendus des travaux des ateliers régionaux (8); rapports de pays sur l'adaptation des politiques commerciales au système commercial multilatéral et préparatifs des négociations commerciales (6); développement des industries et services à vocation exportatrice dans les pays en développement

- (1); renforcement de la capacité concurrentielle des exportations de produits et de services industriels des pays en développement (1); expériences faites et questions soulevées dans le cadre de l'intégration régionale et des relations avec l'OMC (2); aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et au développement (1); règles d'origine non préférentielle à l'OMC et leur incidence sur les possibilités d'accès aux marchés qui s'offrent aux pays en développement (1); programme concret et futures négociations commerciales, volume IV (1); règles d'origine dans le cadre des accords commerciaux régionaux et de l'OMC (2); normes et règlements (1); études sur la libéralisation des échanges dans certains secteurs de services (2); documents techniques sur le droit et les politiques de la concurrence (8); règles commerciales et commerce des biens et services en matière d'énergie (1); et négociations de l'OMC sur l'agriculture : perspectives de développement (1);
- iii) Opuscules, fiches d'information, cartes murales et pochettes d'information : Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement : notes d'information (6);
- iv) Supports techniques : mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de Biotrade (1); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de l'Équipe spéciale du renforcement des capacités pour le commerce et l'environnement (1); base de données sur les mesures touchant le commerce des services (1); répertoire des autorités chargées des questions relatives à la concurrence (2); Lettres d'information sur le Système généralisé de préférences (4); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web du Système généralisé de préférence (1), du site Web de l'Équipe spéciale internationale pour la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base (site commun CNUCED/Banque mondiale) (1); du site Web sur le commerce, l'environnement et le développement (1); TRAINFORTRADE : modules sur le commerce et l'environnement (8); modules de formation sur différents sujets figurant dans le programme relatif au commerce international (5); mise à jour pendant l'exercice biennal de la base de données du système d'analyse et d'information commerciales (TRAINS) (1); le système TRAINS sur l'Internet (2); mise à jour pendant l'exercice biennal du site Web de la CNUCED sur les produits de base (1); du site Web de la CNUCED sur le droit et les politiques de la concurrence (1); du site Web sur les négociations commerciales internationales (1); et de la base de données du Système commercial intégré mondial (1);
- v) Ressources audiovisuelles : CD-ROM sur le Système généralisé de préférences (2); CD-ROM sur le commerce des services (questions revêtant un intérêt particulier pour les pays en développement dans l'optique des négociations de l'OMC en la matière) (1); CD-ROM sur le système TRAINS (2);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Exposés à l'intention des organisations non gouvernementales et d'associations de la société civile concernant le commerce international et des questions connexes; coopération étroite avec l'OMPI et l'OMS dans le cadre d'activités visant à promouvoir l'analyse et la recherche de consensus, conformément au paragraphe 147 du Plan d'action de la dixième session de la CNUCED sur les questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement, y compris la corrélation existant entre la santé publique et le développement; contribution aux travaux de la Commission du développement durable et de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les questions relatives au commerce, à l'environnement et au développement, notamment aux préparatifs de leurs réunions et aux services à leur assurer; coopération avec la FAO aux fins de l'établissement de l'*Étude mondiale sur les produits de base*, et coopération avec l'Équipe spéciale internationale de la Banque mondiale pour la

gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base concernant la gestion des risques de fluctuation des prix et le financement structuré des produits de base; coopération avec les organisations et organismes internationaux de produits de base, les associations de producteurs et les organisations régionales et sous-régionales qui s'occupent des questions relatives à la mise en valeur et au commerce des produits de base (activités de formation et de collecte des données, par exemple), ou contribution aux travaux de leurs réunions; coopération avec le Centre du commerce international dans le cadre de programmes de coopération technique conjoints afin de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial à l'échelle mondiale; coopération avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales concernant les questions relatives au commerce international et des questions connexes, dans le cadre, par exemple, d'échanges de vues sur des questions de fond, d'activités de collecte de données et d'activités d'assistance technique, ainsi que par des contributions aux travaux de leurs réunions; coopération, en fonction des besoins, avec les commissions régionales, le PNUD, le PNUE, la FAO, le Centre du commerce international, le Bureau de statistique de l'ONU, le Département des affaires économiques et sociales, l'ONUDI, les organes créés en vertu de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention de Bâle, l'OMPI, l'OMS, la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le Fonds monétaire international dans les domaines de la valorisation des produits de base, du commerce, de l'environnement et du développement; analyse commerciale quantitative, y compris les bases de données intégrées et la modélisation; droit et politiques de la concurrence, et protection de consommateur; problèmes systémiques du commerce international; coopération avec le Fonds commun pour les produits de base concernant la transparence des marchés, les produits de base, la diversification et l'identification, l'élaboration et la mise en oeuvre de projets; coopération avec la Banque mondiale en vue de l'organisation de symposiums conjoints portant sur les questions relatives à la concurrence; coopération avec l'OMC dans le contexte d'un programme d'activités de fond, prévoyant des études conjointes et une coopération technique, et participation aux réunions de l'OMC; échanges d'informations avec les instituts universitaires et les organismes de recherche concernant les activités de recherche portant sur le commerce international et des questions connexes;

- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Services consultatifs. Missions consultatives dans les pays en développement et dans les pays en transition en ce qui concerne les négociations commerciales internationales et l'adhésion à l'OMC, les instruments financiers et de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et la gestion des ressources primaires; questions relatives à la rédaction et à l'application du droit et des politiques de la concurrence, et à la protection du consommateur; aspects techniques et stratégiques du renforcement de la capacité de production des pays tributaires des produits de base et exploitation plus poussée de la diversification des produits de base comme moyen d'oeuvrer à l'industrialisation; missions consultatives visant à aider les pays les moins avancés à tirer le maximum de profit de l'accès aux marchés; missions consultatives visant à identifier les besoins des pays en développement quant au renforcement de leurs capacités dans les domaines du commerce, de l'environnement et du développement; assistance aux pays les moins avancés, conjointement avec le Bureau du Coordonnateur spécial, dans le contexte du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce; assistance suivie et communication d'informations sur les arrangements commerciaux préférentiels sans obligation de réciprocité, en particulier le Système généralisé de préférences;
  - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers. Formation en cours d'emploi du personnel de certains groupements régionaux et sous-régionaux en vue d'une collaboration interac-

tive dans le cadre du système TRAINS; séminaires nationaux et régionaux sur le Système généralisé de préférences et sur d'autres arrangements commerciaux préférentiels comme moyens d'accroître les perspectives d'accès aux marchés; ateliers nationaux et régionaux visant au renforcement des capacités des pays en développement tributaires des produits de base, en particulier les pays les moins avancés, concernant les moyens d'accroître leurs capacités de production, de promouvoir le développement de leurs industries de transformation et d'exploiter pleinement la diversification des produits de base; ateliers nationaux sur des approches faisant intervenir plusieurs parties prenantes touchant les problèmes relatifs au commerce et à l'environnement, notamment ateliers conjoints avec le PNUD et l'ONUDI sur les changements climatiques; participation aux préparatifs et à la mise en place de cours de formation réguliers en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok; séminaires régionaux ou thématiques sur le commerce, l'environnement et le développement dans le cadre des activités de l'Équipe de travail PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités; séminaires régionaux sur le commerce et l'investissement dans le domaine de la diversité biologique et/ou de la protection des savoirs traditionnels; séminaires et ateliers sur les méthodes de libéralisation des échanges commerciaux dans le secteur des services et sur les principales barrières commerciales qui limitent la capacité des pays en développement d'exporter leurs services; séminaires et ateliers sur le commerce, l'environnement et le développement, et notamment sur la protection des savoirs traditionnels, la valorisation du commerce des ressources naturelles, les incidences des biotechnologies, les écotechnologies, et les accords multilatéraux relatifs à l'environnement; séminaires sur l'exploitation de la base de données du système TRAINS; séminaires visant à aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place leur propre cadre institutionnel et réglementaire concernant le droit et les politiques de la concurrence, et à promouvoir leur participation effective aux travaux des instances internationales; séminaires visant à aider les pays en développement à mieux comprendre le système commercial multilatéral issu du Cycle d'Uruguay, y compris le programme de travail implicite qu'il contient et les questions nouvelles figurant à ce programme de travail, et à définir un programme concret pour les pays en développement; activités de formation et voyages d'étude visant à renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition de jouer un rôle efficace dans le système commercial multilatéral et de tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges dans le cadre du système; sessions de formation à l'intention des négociateurs commerciaux des pays en développement et des pays en transition, dans le contexte du Programme de diplomatie commerciale; ateliers de formation sur le commerce, l'environnement et le développement dans le cadre des activités de l'Équipe de travail PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités; ateliers visant à améliorer les perspectives d'accès aux marchés qui s'offrent aux groupements régionaux des pays en développement au moyen d'accords ou d'arrangements commerciaux intrarégionaux et interrégionaux, et formation aux aspects de l'information commerciale qui ont trait aux négociations commerciales multilatérales. Ateliers portant sur le renforcement des capacités nationales en matière de gestion durable des matières/ressources recouvrables dans les pays en développement en voie d'industrialisation rapide, et traitant de questions telles que la réduction des déchets et le recours à des technologies non polluantes; ateliers portant sur la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et utilisation d'instruments financiers structurés pour la génération de ressources pouvant être utilisée aux fins du développement ou de la diversification du secteur des produits de base; et ateliers portant sur les aspects techniques et stratégiques de la diversification des produits liés au secteur des ressources minérales et sur la capacité de production;

- iii) Projets sur le terrain. Assistance fournie dans le cadre du Programme conjoint intégré d'assistance technique; trois projets (deux projets de pays et un projet multinational) prévoyant une collaboration avec le secteur privé aux fins de la promotion du commerce dans le secteur des services des pays en développement et des pays en transition; deux projets de pays et deux projets multinationaux visant au renforcement des capacités pour l'élaboration de politiques dans le secteur des services et au renforcement des rapports entre l'élaboration des politiques nationales et le commerce des services au niveau régional et au niveau international en Afrique; trois projets de pays et un projet multinational visant à aider les pays en développement et les pays en transition à accéder à l'OMS; quatre projets de pays et un projet multinational visant à aider les pays en développement à se doter d'une infrastructure institutionnelle aux fins de l'utilisation d'instruments financiers modernes pour la production et le commerce des produits de base; six projets de pays et trois projets multinationaux visant à renforcer les capacités d'élaboration de politiques en matière de législation sur la concurrence et la protection du consommateur; projets de pays et projets multinationaux visant à apporter aux pays en développement un appui technique et analytique concernant le programme de travail implicite des négociations commerciales multilatérales, ainsi qu'un appui pour leur programme concret dans le cadre de négociations de l'après-Cycle d'Uruguay; programmes de pays Biotrade. Projet de pays sur la gestion écologiquement rationnelle et économiquement viable du plomb en tant que ressource naturelle présentant des dangers pour l'environnement. Projets de pays sur des questions relatives au commerce et à l'environnement qui intéressent les pays en développement; projets multinationaux visant à aider les pays en développement dans le domaine de la diplomatie commerciale grâce à l'organisation de cours de formation et d'une formation de formateurs; projets multinationaux visant à stimuler une plus large utilisation par les pays en développement de leur schéma de préférences et autres arrangements commerciaux préférentiels; un projet interrégional et trois projets régionaux concernant le commerce et l'environnement; projets relatifs au renforcement des capacités en vue de l'élaboration de politiques commerciales dans les pays les moins avancés et les pays d'Afrique; programmes régionaux et sous-régionaux Biotrade; et dans le cadre des activités de l'Équipe de travail PNUE/CNUCED pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement : projets de pays (8) et projets régionaux ou sous-régionaux (4).

Tableau 11A.13

**Ressources nécessaires : sous-programme 3**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	14 066,9	14 486,3	79	81
Autres rubriques	541,0	594,4	–	–
<b>Total</b>	<b>14 607,9</b>	<b>15 080,7</b>	<b>79</b>	<b>81</b>
Fonds extrabudgétaires	8 007,1	6 775,8	1	1

11A.36 Le montant de 15 080 700 dollars prévu pour le sous-programme 3 doit permettre de couvrir les dépenses relatives aux postes, aux consultants et aux services contractuels ainsi que les frais de

voyage du personnel. L'augmentation de 419 400 dollars prévue au titre des postes s'explique par le transfert interne de deux postes d'administrateur destiné à tenir compte des ajustements effectués dans le programme de travail comme suite à la dixième session de la CNUCED ainsi que par le reclassement d'un poste P-3 à la classe P-4, le titulaire devant assumer des responsabilités accrues en matière de gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base et de financement de ces produits. Les transferts portent sur un poste P-3 et un poste P-4 qui relevaient du sous-programme 1A, et dont les titulaires s'occuperont dorénavant, l'un, des questions relatives à la concurrence et l'autre, du financement des mesures de protection de l'environnement aux fins du développement. L'augmentation de 53 400 dollars prévue au titre des ressources nécessaires à des rubriques autres que les postes tient dans une large mesure à l'accroissement des dépenses à prévoir pour les consultants et les voyages du fait que le personnel du secrétariat est de plus en plus souvent appelé à participer à des réunions régionales et interrégionales sur les négociations commerciales.

**Sous-programme 4**  
**Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 9 868 700 dollars*

11A.37 Ce sous-programme est placé sous la responsabilité de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale. Le programme de travail a été établi à partir du sous-programme 4 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition d'améliorer leur compétitivité commerciale internationale en se dotant d'une infrastructure efficace de services d'appui au commerce, notamment grâce aux technologies de l'information

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Meilleure compréhension, dans les pays en développement et les pays en transition, des conséquences que les choix effectués et les stratégies adoptées (y compris leur composante antisexiste, s'il y a lieu) dans les domaines du commerce électronique, des transports, de la facilitation du commerce et de la logistique entraînent pour leur processus de développement.	a) Valeur et impact sur les perspectives de développement des pays en développement des recommandations à caractère directif (y compris les aspects du processus de développement relatifs à l'égalité des sexes) formulées dans les domaines du commerce électronique, des transports, de la facilitation du commerce et de la logistique.
b) Renforcement de l'efficacité des services d'appui au commerce des pays en développement et des pays en transition qui bénéficient d'activités de coopération technique dans des domaines tels que les transports, la facilitation du commerce, les douanes, la logistique et le commerce électronique.	b) Mesure dans laquelle les activités de coopération technique contribue à renforcer l'efficacité des services d'appui au commerce des pays en développement et des pays en transition qui en ont bénéficié dans des domaines tels que les transports, la facilitation du commerce, les douanes, la logistique et le commerce électronique.

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
c) Mise en valeur plus efficace des ressources humaines, en tenant également compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes, dans les pays qui bénéficient des activités exécutées par la Division.	c) Mesure dans laquelle les activités de coopération technique menées et les orientations recommandées dans le domaine de la gestion des ressources humaines contribuent à améliorer les perspectives de développement des pays en développement (y compris les aspects du processus de développement relatifs à l'égalité des sexes).

### Facteurs externes

- 11A.38 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et déboucher sur les réalisations escomptées à condition que : a) les États Membres adoptent et appliquent les politiques recommandées et approuvées; et b) les pays en développement et les pays en transition disposent de ressources suffisantes.

### Produits

- 11A.39 Les produits prévus pour l'exercice biennal sont les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts
  - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Services fonctionnels. Réunions préparatoires pour la onzième session de la Conférence, y compris les réunions régionales (selon les besoins);
  - ii) Conseil du commerce et du développement. Documentation. Contribution à l'établissement de rapports sur les pays les moins avancés (selon les besoins) (2);
  - iii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles de la Commission (10); trois réunions d'experts sur des questions que la Commission doit déterminer (18);
    - b. Documentation. Rapports sur des sujets que la Commission doit déterminer; rapports aux réunions d'experts de la Commission sur des questions spécifiques que celle-ci doit déterminer (6);
  - iv) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
    - a. Services fonctionnels. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);
    - b. Documentation. Rapport annuel sur la mise en oeuvre de la stratégie adoptée pour le Programme relatif aux pôles commerciaux (2);
  - v) Groupes spéciaux d'experts. Réunion d'un groupe spécial d'experts sur l'utilisation des technologies de l'information dans les petits ports (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
  - i) Publications en série : *Commerce électronique et développement* (2 numéros); *Étude sur les transports maritimes* (2 numéros); *Étude sur les pôles commerciaux* (2 numéros);
  - ii) Publications isolées : études sur l'économie appliquée dans les domaines des transports, de la facilitation du commerce et du transport multimodal (4);

- iii) Plaquettes, brochures, fiches, planches murales et pochettes d'information : brochure sur le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) (1); plaquettes sur la coopération interinstitutions dans le domaine du commerce électronique et du développement (en collaboration avec le CCI et l'OMC) (2); brochure sur le Programme de formation et de développement des ressources humaines dans le domaine du commerce extérieur (TRAINFORTRADE) (1); brochure sur le Programme pour le développement de la formation dans le domaine des transports maritimes (TRAINMAR) (1);
  - iv) Supports techniques : site Web du système SIAM (1); site Web du système SYDONIA (1); site Web sur le commerce électronique et le développement (1); version en ligne des cours TRAINFORTRADE sur l'analyse des effets des politiques de commerce international à l'aide d'un modèle global et sur le commerce et l'environnement; site Web du Réseau mondial des pôles commerciaux (GTPNet) (1); site Web sur la logistique du commerce (y compris les bulletins en ligne sur la facilitation du commerce et les transports) (1); cinq cours TRAINFORTRADE sur les sujets suivants : aspects juridiques du commerce électronique (version française), aspects fiscaux du commerce électronique, promotion des investissements, financement du commerce international et paiements, et gestion des risques liés aux produits de base; site Web du programme TRAINFORTRADE (1); supports de formation sur l'utilisation du téléenseignement aux fins de la mise en valeur des ressources humaines (1); matériel pédagogique TRAINMAR pour l'atelier sur la gestion de la formation (1); site Web du programme TRAINMAR (1); mise à jour et maintenance du logiciel SIAM (1); mise à jour et maintenance du logiciel SYDONIA (1); mise à jour et développement des supports de formation destinés aux décideurs et aux entrepreneurs dans le domaine des transports et axés sur le renforcement de l'efficacité (1); site Web sur la coopération internationale dans le domaine du commerce électronique (en association avec l'UIT et l'OMPI) (1);
  - v) Ressources audiovisuelles : CD-ROM sur le commerce électronique et le développement (2); CD-ROM pour les cours TRAINFORTRADE sur l'analyse des effets des politiques de commerce international à l'aide d'un modèle global, le commerce et l'environnement et la gestion d'un port moderne (1); CD-ROM pour le cours TRAINFORTRADE sur les aspects juridiques du commerce électronique (1); support vidéo pédagogique TRAINFORTRADE (1); CD-ROM TRAINMAR sur la gestion écologique des ports (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Coopération avec des organes intergouvernementaux (Communauté andine, Association des nations de l'Asie du Sud-Est, Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Organisation de coopération économique, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Autorité intergouvernementale pour le développement, Ligue des États arabes, Union européenne, Mercosur, Organisation des États américains, Organisation de coopération et de développement économiques, Communauté de développement de l'Afrique australe, Organisation mondiale des douanes et OMC) dans les domaines de la facilitation du commerce, du commerce électronique, des transports, de l'informatisation et de la réforme des douanes; coopération avec des organisations non gouvernementales (Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés, Association internationale des ports, International Multimodal Transport Association, Union internationale des transporteurs routiers, Union internationale des chemins de fer, Chambre internationale de commerce, Comité maritime international, Internet Society, etc.), des établissements d'enseignement, des associations d'exportateurs et des organismes de promotion et de facilitation du commerce; collaboration et coordination avec des organismes des Nations Unies

(CNUDCI, UNITAR, commissions régionales, PNUD, CCI, OIT, OMI, UIT, ONUDI, OMPI, Université maritime mondiale, FMI et Banque mondiale) dans les domaines des transports, de la facilitation du commerce, du commerce électronique, de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation; participation aux activités (séminaires, colloques et autres réunions) d'organisations non gouvernementales et de centres universitaires qui appuient les programmes de formation TRAINMAR et/ou TRAINFORTRADE, et d'autres établissements d'enseignement;

- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs. Fourniture de services consultatifs aux États membres intéressés sur les sujets suivants : application et utilisation des instruments et des logiciels du GTPNet; évaluation des besoins en matière de formation pour les services d'appui au commerce; renforcement des centres et des réseaux TRAINMAR; application du téléenseignement au programme TRAINFORTRADE; suivi technique aux fins de l'application des recommandations adoptées lors des séminaires TRAINFORTRADE; politique des transports, instruments juridiques internationaux, normes et réglementations relatives à la facilitation du commerce et des transports internationaux; aspects stratégiques et pratiques du commerce électronique; et création et/ou gestion par les pôles commerciaux de forums régionaux et d'une fédération internationale des pôles commerciaux;
  - ii) Cours de formation, séminaires et ateliers. Séminaires intégrés sur la formulation des politiques relatives à la mise en valeur des ressources humaines (50 participants); cours régionaux visant à renforcer la gestion des pôles commerciaux (120 participants); séminaires et ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux sur les aspects économiques, techniques, juridiques et réglementaires du commerce électronique (300 participants); cours TRAINFORTRADE sur différents sujets liés au commerce international (environ 15 participants par cours); séminaires TRAINFORTRADE sur la formation d'instructeurs (environ 15 participants pour chaque séminaire); cours de formation TRAINFORTRADE sur la gestion des ports (certificat portuaire) (environ 120 participants); séminaires de pédagogie TRAINMAR (60 participants); ateliers et séminaires sur les questions relatives aux transports, la facilitation et la logistique du commerce, y compris les aspects juridiques (260 participants);
  - iii) Projets opérationnels. Contribution de fond et appui technique à l'exécution de projets nationaux, régionaux et interrégionaux dans les domaines suivants : transports et services connexes, facilitation et logistique du commerce; information avancée sur les marchandises (SIAM); réforme et informatisation des douanes (SYDONIA); pôles commerciaux; renforcement des capacités dans le domaine du commerce électronique; projets régionaux et nationaux de soutien aux établissements de formation (TRAINMAR); contribution de fond et appui technique à des programmes spécifiques appuyant les activités de formation dans le domaine du commerce international en vue de renforcer les capacités dans les pays les moins avancés (TRAINFORTRADE).

Tableau 11A.15

**Ressources nécessaires : sous-programme 4**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	10 591,1	9 619,6	59	54
Autres rubriques	359,3	249,1	–	–
<b>Total</b>	<b>10 950,4</b>	<b>9 868,7</b>	<b>59</b>	<b>54</b>
Fonds extrabudgétaires	20 342,7	20 552,0	7	6

11A.40 Le montant de 9 868 700 dollars doit permettre de financer les postes, les services de consultants ou d'experts et les voyages du personnel. La diminution de 971 500 dollars des ressources afférentes aux postes est imputable au redéploiement de cinq postes d'administrateur, compte tenu des modifications apportées au programme de travail à la suite des décisions prises à la dixième session de la Conférence : 2 postes P-3 sont transférés à la rubrique Direction exécutive et administration pour des activités concernant la société civile et la fourniture d'un appui au Secrétaire général adjoint de la CNUCED sur le plan des politiques générales; 1 poste P-3 est transféré au sous-programme 2 pour des activités relatives à l'infrastructure et aux services financiers pour les investissements et le développement des entreprises; 1 poste P-4 et 1 poste P-5 sont transférés au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires afin de renforcer le Bureau conformément au paragraphe 162 du Plan d'action de Bangkok et au paragraphe 101 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale. La diminution de 110 200 dollars pour les objets de dépense autres que les postes tient au fait que le secrétariat de la CNUCED est restructuré dans le cadre de l'application du Plan d'action de Bangkok. Ces ressources ont été redistribuées entre les sous-programmes 2 et 3.

**Sous-programme 5**  
**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral**  
**et petits États insulaires en développement**

*Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 5 378 700 dollars*

11A.41 C'est le Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement qui est chargé de l'exécution de ce programme. Le programme de travail a été formulé en s'inspirant du sous-programme 5 du programme 9 du plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

Tableau 11A.16

**Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès**

**Objectif :** Contribuer à l'intégration et à la participation progressives et profitables à l'économie mondiale et au système commercial international des PMA, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en mettant notamment en oeuvre les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA et en apportant une contribution au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, en vue de faciliter le passage de ces pays à l'échelon supérieur

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
<p>a) Une meilleure compréhension de la part des PMA et de leurs partenaires de développement, et un consensus entre les uns et les autres, en ce qui concerne les politiques à appliquer afin d'atteindre l'objectif susmentionné, ainsi qu'un affermissement de la volonté de la communauté internationale et un renforcement de l'action menée par elle en ce qui concerne l'aide publique au développement, la dette extérieure, les avantages à accorder sur le plan commercial, la composante antisexiste des projets de développement et toute autre question connexe.</p> <p>b) Nouveaux progrès dans la mise en oeuvre du Cadre global de coopération dans le domaine du transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit et la communauté des donateurs.</p> <p>c) Progrès réalisés dans la prévention de la marginalisation des petits États insulaires en développement par rapport à l'économie mondiale, grâce à la mise en oeuvre réussie du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.</p>	<p>a) Consensus parmi les États Membres, à l'Assemblée générale et dans les organes intergouvernementaux concernés de la CNUCED, sur les politiques à appliquer en vue du développement des PMA, et renforcement des engagements pris par la communauté internationale à cette fin.</p> <p>b) Progrès réalisés vers l'élimination des goulets d'étranglement des infrastructures et celle des obstacles non matériels.</p> <p>c) Compréhension et acceptation de la part des petits États insulaires en développement – individuellement et collectivement – des mesures visant à maximiser les bienfaits, pour les économies insulaires, de la libéralisation des échanges et de la mondialisation.</p>

**Facteurs externes**

11A.42 Les objectifs du sous-programme devraient être atteints et les réalisations escomptées devraient se matérialiser si les hypothèses suivantes sont vérifiées : a) les organisations multilatérales collaboreront bien aux activités menées pour donner suite à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à l'évaluation de ses résultats; b) on disposera de moyens suffisants pour appliquer les résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés; c) les États Membres adopteront les politiques qui ont ou auront été recommandées et approuvées; d) des données fraîches et exactes sur les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement seront disponibles.

## Produits

11A.43 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits suivants seront exécutés :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux et organes d'experts
  - i) Assemblée générale :
    - a. Services fonctionnels. Service des séances de l'Assemblée générale (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2); rapport du Secrétaire général sur les mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral (1); rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (1); rapport du Secrétaire général sur la situation en matière de transit dans les États d'Asie centrale sans littoral et les pays en développement de transit avoisinants (1);
  - ii) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Services fonctionnels. Réunions préparatoires en vue de la onzième session de la CNUCED, y compris les réunions régionales (selon les besoins);
  - iii) Conseil du commerce et du développement :
    - a. Services fonctionnels. Sessions annuelles et réunions directives (12);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur les pays les moins avancés (2); rapports sur les suites données par la CNUCED aux résultats de la Réunion de haut niveau sur des mesures intégrées pour le développement du commerce des pays les moins avancés (4);
  - iv) Réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral et de pays en développement de transit, ainsi que de représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et de développement :
    - a. Services fonctionnels. Sixième Réunion d'experts (8);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Rapports sur des mesures supplémentaires visant à améliorer les systèmes de transport en transit des pays en développement sans littoral et le système de transport en transit des pays sans littoral d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (2);
  - v) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme. Services fonctionnels. Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (3);
  - vi) Commission du développement durable. Documentation à l'intention des organes délibérants. Contribution au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement (2);
  - vii) Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement. Documentation à l'intention des organes délibérants. Il pourrait être demandé d'apporter une contribution sur les questions concernant les pays les moins avancés (1);

- viii) Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes. Documentation à l'intention des organes délibérants. Il pourrait être demandé d'apporter une contribution sur les questions concernant les pays les moins avancés (1);
  - ix) Commission du commerce des biens et services et des produits de base. Documentation à l'intention des organes délibérants. Il pourrait être demandé d'apporter une contribution sur les questions concernant les pays les moins avancés (1);
  - x) Groupes spéciaux d'experts. Réunions des groupes spéciaux d'experts sur des questions ayant un rapport avec le thème de la livraison annuelle du *Rapport sur les pays les moins avancés* (2); réunions d'experts sur les possibilités de monter des coentreprises pour le transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays en développement de transit (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Publications en série : *Rapport sur les pays les moins avancés* (2); *Rapport sur les pays les moins avancés : aperçu général* (2); *Profil statistique des pays les moins avancés* (2);
  - ii) Publications isolées : monographies sur certaines régions ou questions ayant trait aux pays en développement sans littoral ou de transit (8);
  - iii) Fascicules, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : brochures sur les systèmes d'information relatifs à la circulation routière (1);
  - iv) Communiqués de presse, conférences de presse : points de presse, interviews, conférences de presse relatifs aux travaux menés sur les questions concernant les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, par exemple la signature d'accords bilatéraux ou régionaux en matière de transport en transit ou des publications sur les produits du programme;
  - v) Documentation technique : élaboration d'accords bilatéraux ou régionaux visant à faciliter le commerce en transit (1); travail sur les méthodes et les statistiques concernant les indicateurs de vulnérabilité des petits États insulaires en développement (1); profils statistiques et autres des pays les moins avancés, pour la page d'accueil des pays les moins avancés sur l'Internet (1);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions. Collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales et avec d'autres organes compétents à propos de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, et contribution aux travaux du Comité des politiques de développement; collaboration ou consultations avec les entités concernées du système des Nations Unies, particulièrement les commissions régionales, ainsi que les organes et organisations intergouvernementaux, à propos des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris participation aux réunions desdites entités; contribution et participation aux réunions interinstitutions organisées pour le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action, et participation aux réunions sectorielles et thématiques et aux tables rondes de pays, dans le cadre du processus de suivi; contribution et participation aux réunions du Forum des petits États, dans le cadre des réunions annuelles de la Banque mondiale. Contribution et participation aux travaux du Sous-Comité des pays les moins avancés (OMC); liaison et coordination avec les organes intergouvernementaux, entités du système des Nations Unies et autres organisations compétentes à propos de problèmes propres aux pays en développement sans littoral, y compris contribution et participation à leurs réunions; liaison avec la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et les milieux universitaires et les chercheurs, ainsi que le secteur privé,

sur les travaux touchant aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement; participation et apport d'un appui technique aux réunions intergouvernementales, régionales et interrégionales des petits États insulaires en développement; appui technique pour les réunions ministérielles consacrées annuellement à différents problèmes par les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral; appui technique et participation aux mécanismes du Comité administratif de coordination relatifs aux pays les moins avancés, y compris fourniture de mémoires et de notes thématiques;

- d) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires)
- i) Services consultatifs. Fourniture de services consultatifs aux pays en développement sans littoral, pour l'évaluation de leur système de transport en transit et l'élaboration de projets de coopération technique visant à renforcer ce système; aux pays les moins avancés et aux organes régionaux, pour le lancement du processus de mise en oeuvre des résultats de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, y compris en ce qui concerne l'établissement des programmes de pays du PNUD en fonction desdits résultats; aux petits États insulaires en développement, pour l'établissement et l'exécution de projets et programmes de coopération technique; aide aux pays les moins avancés, pour l'élaboration de conférences sur le pays et de programmes de coopération technique pluriannuels et pour le suivi et l'évaluation des projets et programmes de coopération technique aux fins du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés; aide à ces pays pour l'élaboration d'analyses et de données demandées à l'échelon du pays sur les problèmes qui les concernent, par exemple, les incidences sur le développement des systèmes d'échanges multilatéraux;
  - ii) Stages de formation, séminaires et séances de travail. Séances de travail dans certains des pays les moins avancés en vue de l'exécution des activités prévues pour donner suite à la Réunion de haut niveau, ainsi que des programmes de pays intégrés à l'échelle de la CNUCED; séances de travail sur le transport en transit à l'intention de fonctionnaires et d'agents du secteur privé des pays en développement sans littoral et de leurs voisins pays de transit;
  - iii) Projets opérationnels. Apports techniques aux projets opérationnels visant à renforcer la coopération en matière de transport en transit entre les pays sans littoral et les pays de transit et coordination de ces projets, y compris l'élaboration de logiciels pour le suivi des transports en transit.

Tableau 11A.17

**Ressources nécessaires : sous-programme 5**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003
		(avant réévaluation des coûts)		
Budget ordinaire				
Postes	3 938,5	4 885,7	24	26
Autres rubriques	1 235,0	493,0	–	–
<b>Total</b>	<b>5 173,5</b>	<b>5 378,7</b>	<b>24</b>	<b>26</b>
Fonds extrabudgétaires	<b>8 861,8</b>	<b>5 581,4</b>	–	–

11A.44 Le montant de 5 378 700 dollars doit permettre de couvrir le coût des postes, les autres dépenses de personnel et les dépenses relatives aux consultants et experts, aux voyages et aux services contractuels. L'augmentation (947 200 dollars) du montant prévu pour les postes tient à l'effet-report de la création de sept postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux), au cours de l'exercice biennal 2000-2001, au Groupe des pays en développement sans littoral (Bureau du Coordonnateur spécial) et au transfert à ce programme d'un P-5 et d'un P-4 provenant du sous-programme 4, compte tenu de la recommandation formulée par la CNUCED à sa dixième session concernant l'affectation d'un effectif et de ressources suffisants au Bureau (Plan d'action de Bangkok, par. 162) et de la nécessité d'appliquer le paragraphe 101 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, dans lequel le Secrétaire général a été prié de renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial afin de lui permettre de s'occuper efficacement des problèmes des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit. En ce qui concerne les ressources autres que celles consacrées aux postes, la baisse de 742 000 dollars s'explique par le non-renouvellement de la provision exceptionnelle qui avait été approuvée pour l'exercice biennal 2000-2001 en vue des préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

#### **D. Appui au programme**

##### ***Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts) : 16 395 900 dollars***

11A.45 Des services d'appui au programme sont assurés aux organes directeurs, aux unités responsables de la Direction exécutive et de l'administration et à celles chargées d'activités de fond dans le cadre de sous-programmes, afin de les aider à parvenir aux objectifs et à réaliser les produits. Ces services seront assurés grâce à une nouvelle Division de la gestion, responsable de la planification générale, de la coordination et de l'orientation pour l'appui au programme dans le domaine des services de conférence, du budget et des finances, de la gestion des ressources humaines, des techniques de l'information, de la coopération technique et des services généraux, qui seront regroupés sous une seule entité.

#### **Produits**

11A.46 Au cours de l'exercice biennal 2002-2003, les produits seront les suivants :

- a) Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts
  - i) Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Services fonctionnels. Réunions préparatoires en vue de la onzième session de la CNUCED, y compris les réunions régionales (selon les besoins);
  - ii) Conseil du commerce et du développement. Services fonctionnels. Sessions annuelles et séances à huis clos du Conseil du commerce et du développement (12);
  - iii) Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme :
    - a. Services fonctionnels aux réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme (20);
    - b. Documentation à l'intention des organes délibérants. Plan indicatif annuel pour la coopération technique (2); contribution au rapport sur l'examen à mi-parcours du plan d'action de la dixième session de la CNUCED (1); rapports sur l'examen des activités de coopération technique (2);

- b) Autres activités de fond
  - i) Publications spéciales : examen des principales activités de coopération technique de la CNUCED (1);
  - ii) Expositions, visites guidées, conférences : séminaires et conférences sur des questions liées à la coopération technique (6);
- c) Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions

Contributions aux travaux du Comité administratif de coordination; coopération et consultations avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes en vue de l'élaboration des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; coopération et liaison avec le Groupe des 77 et la Chine, les groupes B et D des organes intergouvernementaux de la CNUCED et l'Union européenne afin de faciliter leur participation effective aux réunions intergouvernementales de la CNUCED; coordination avec la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et le Groupe consultatif commun concernant le Centre du commerce international au sujet des rapports qu'ils doivent soumettre au Conseil du commerce et du développement; liaison avec les organisations non gouvernementales en ce qui concerne leur participation au mécanisme intergouvernemental de la CNUCED; coopération avec les organismes qui fournissent une assistance technique dans le domaine du commerce, tels que le PNUD, le CCI, l'OMC et l'OMPI; participation aux travaux des organes suivants : le Comité des conférences; la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications; le Comité interorganisations des archives; et les réunions interorganisations et autres portant sur les questions de personnel au sein du régime commun des Nations Unies; l'appui aux réunions ministérielles et de haut niveau du Groupe des 77 et aux réunions de son chapitre;
- d) Coopération technique. Projets sur le terrain. Gestion des activités opérationnelles interrégionales visant à fournir un appui général à la coopération technique dans tous les domaines d'activité de la CNUCED;
- e) Services de conférence, administration et contrôle
  - i) Services de conférence. Élaboration et mise en place d'un dispositif de téléconférence interinstitutions; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève en ce qui concerne les services de conférence et la documentation et avec le Siège en ce qui concerne les services de conférence, le calendrier des réunions, la documentation et la présentation de rapports à l'Assemblée générale; établissement et envoi de la correspondance officielle; services techniques pour les réunions annuelles des commissions de la CNUCED et les réunions de leurs groupes d'experts; consultations du Secrétaire général de la CNUCED et du Président du Conseil du commerce et du développement avec les États membres; conférences internationales sur les produits de base; réunions de la Commission de la science et de la technique au service du développement du Conseil économique et social; séminaires, groupes d'étude et autres réunions spéciales; sessions annuelles et séances à huis clos du Conseil du commerce et de développement, et ses réunions consacrées à l'examen à mi-parcours et au processus préparatoire de la onzième session de la CNUCED; la réunion du Groupe intergouvernemental d'experts des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit avec les représentants de pays donateurs et des institutions financières et institutions de développement; et les réunions du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme;
  - ii) Services d'édition. Préparation de la documentation de la CNUCED et soumission pour traduction;

- iii) Gestion des ressources humaines. Assistance à l'administration de la CNUCED en ce qui concerne les politiques et pratiques de gestion du personnel, les mesures appropriées pour appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les directives du Bureau de la gestion des ressources humaines, ainsi que les nouvelles approches et l'adaptation des politiques et pratiques existantes; administration, sécurité et bien-être du personnel, gestion des résultats, perfectionnement et formation du personnel, et cessation de service en vertu des séries 100, 200 et 300 du Règlement du personnel; représentation de l'administration de la CNUCED pour les relations entre le personnel et l'administration, lors des consultations avec les organes représentant le personnel sur les questions relatives au personnel et les questions connexes; gestion des vacances de poste, recrutement, placement et promotion du personnel recruté au titre des séries 100 et 300 du Règlement du personnel; recrutement, gestion et reclassement du personnel recruté au titre de projets; et services de recrutement et d'appui pour les consultants, les sous-traitants et les stagiaires;
- iv) Planification du programme, budget et comptabilité. Contrôle financier et certification de tous les comptes concernant les fonds du budget ordinaire affectés à la CNUCED, y compris pour les activités du programme ordinaire de coopération technique, et les projets financés par le compte pour le développement; élaboration de rapports financiers et comptabilité en vertu d'une délégation de pouvoirs pour tous les projets de coopération technique financés par différents donateurs en dehors du budget ordinaire; gestion des données concernant les voyages, les consultants et les activités dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et les activités de formation aux fins d'établissement des rapports; examen, gestion et rectification des comptes, et traitement des bordereaux interservices et des pièces de journal, au titre du budget ordinaire et des fonds extrabudgétaires; gestion des comptes budgétaires; contrôle des tableaux d'effectifs, certification et établissement des rapports sur l'utilisation des ressources approuvées; et élaboration des rapports sur l'exécution du budget et des rapports statistiques sur les vacances de poste; élaboration des chapitres pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005; et préparatifs budgétaires et administratifs pour la dixième session de la CNUCED;
- v) Services centraux d'appui. Assistance aux divisions pour planifier et établir la documentation à publier sur CD-ROM ou destinée à d'autres médias électroniques, aide à la mise en page pour toutes les activités de publication, quel que soit le support, et coordination des activités de publication assistée par ordinateur; administration et contrôle de la qualité du site Web de la CNUCED, coordination technique avec le CCI en ce qui concerne le site Web, ainsi qu'élaboration des pages d'intérêt général et coordination des pages des divisions sur le site Web; gestion des locaux à usage de bureaux, en interface avec l'Office des Nations Unies à Genève pour l'entretien des locaux et le matériel, la gestion des entrepôts et des stocks de publication, et le traitement des avoirs du Secrétariat par l'intermédiaire du Comité de contrôle du matériel; appui opérationnel pour les principales applications (par exemple, systèmes de gestion des documents, bases de données statistiques) et mise au point de nouvelles applications en fonction des besoins; gestion et amélioration de l'infrastructure du réseau local, gestion de la liaison interne et avec l'extérieur ainsi que des systèmes de courrier électronique et de télécopie; installation du matériel, services de redéploiement et de maintenance, assistance pour la tenue des inventaires et le contrôle de l'utilisation des ressources, fonctionnement d'un service de renseignements pour les utilisateurs, assistance aux utilisateurs pour les programmes d'application (micro-ordinateur et ordinateur central); contrôle intégré de l'ensemble des systèmes informatisés utilisés par la CNUCED, en prenant des mesures

visant à assurer leur compatibilité et leur conformité avec les technologies utilisées à l'extérieur, et planification et mise au point de nouveaux systèmes; interface avec l'Office des Nations Unies à Genève pour les questions relatives à la sécurité, au transport et aux messageries express, au traitement des polices d'assurance, au traitement des factures, à la distribution des répertoires téléphoniques de la CNUCED, et à l'archivage des dossiers administratifs; assistance à l'administration de la CNUCED pour les politiques concernant les procédures d'achats et le traitement des informations connexes par le Système intégré de gestion; traitement des dons offerts à des organismes sans but lucratif; évaluation des coûts et traitement des demandes de publication et d'impression, y compris les services extérieurs d'impression; liaison avec l'Office des Nations Unies à Genève, les bureaux extérieurs du PNUD et les équipes des projets sur le terrain pour toutes les procédures concernant l'acquisition de biens et services au titre de la série 100 des Règles de gestion financière; élaboration de rapports statistiques annuels destinés au PNUD sur les achats au titre des projets, liaison avec le Groupe des services d'achats interorganisations, contrôle des stocks financés par des fonds extrabudgétaires et transferts d'avoirs à des gouvernements au titre de projets; et établissement de prévisions de dépenses concernant les voyages, traitement des demandes d'autorisation de voyage et établissement de fichiers pour le paiement des indemnités de subsistance journalières, pour les voyages autorisés du personnel, des consultants et des experts, au titre des activités prévues au budget ordinaire et celles financées à l'aide de fonds extrabudgétaires.

Tableau 11A.18

**Ressources nécessaires : appui au programme**

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2000-2001	2002-2003 (avant réévaluation des coûts)	2000-2001	2002-2003
Budget ordinaire				
Postes	10 450,1	11 118,6	65	69
Autres rubriques	5 099,0	5 277,3	–	–
<b>Total</b>	<b>15 549,1</b>	<b>16 395,9</b>	<b>65</b>	<b>69</b>
Fonds extrabudgétaires	2 889,0	2 903,4	18	18

11A.47 Le montant demandé, soit 16 395 900 dollars, servira à couvrir le coût des postes, des autres dépenses de personnel, des consultants, des voyages, des services contractuels, des frais généraux de fonctionnement, des dépenses de représentation, des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel, et des dons et contributions. L'accroissement de 668 500 dollars pour les ressources affectées aux postes correspond au renforcement des structures de gestion à la CNUCED afin d'améliorer l'exécution et les résultats du programme et d'assurer le suivi de l'application efficace des recommandations de la dixième session de la CNUCED. Cela sera obtenu grâce aux redéploiements intérieurs et extérieurs de postes et au reclassement de la classe D-1 à la classe D-2 du poste de chef de la nouvelle Division de la gestion. La nouvelle Division regroupe au sein d'une seule entité la planification générale, la coordination et la direction de l'appui au programme dans les domaines des services de conférence, du budget et des finances, de la gestion des ressources humaines, des techniques de l'information, de la coopération technique et des services généraux. L'augmentation de 178 300 dollars des ressources pour les autres rubriques correspond à un ac-

croissement des dépenses nécessaires pour les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et les services contractuels d'impression.

Tableau 11A.19

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne et externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/54/7)

Le Comité consultatif réitère sa demande d'examen et d'analyse de la fonction que remplissent les bureaux de liaison (par. 107).

La bureau de liaison que la CNUCED maintient au Siège de l'Organisation des Nations Unies remplit les fonctions suivantes : a) il représente la CNUCED aux réunions intergouvernementales qui se tiennent au Siège; b) il assure la liaison avec les délégations et le Secrétariat sur les questions ayant trait au programme de travail de la CNUCED; et c) il joue un rôle de bureau d'information en Amérique du Nord. Ces fonctions sont périodiquement réexaminées. L'utilisation des installations de vidéoconférence tant au bureau de liaison qu'au siège de la CNUCED à Genève ont permis d'économiser des frais de voyage et d'améliorer la communication entre les secrétariats et les délégations à Genève et à New York.

Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de fournir, dans le cadre du prochain projet de budget-programme, des informations sur le degré d'utilisation de la vidéoconférence et sur les économies et gains de productivité qui en résultent (par. I.36).

La CNUCED a installé du matériel de vidéoconférence dans les locaux de son secrétariat à Genève et de son bureau de liaison à New York. Ce système a permis de réaliser des gains de productivité (grâce à la participation d'experts de haut niveau ne se trouvant pas à Genève), ainsi que des économies (notamment au titre des voyages, désormais inutiles), et d'améliorer les programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement grâce à l'apprentissage à distance.

Le Comité consultatif recommande que le prochain projet de budget précise dans quelle mesure le SIG est utilisé par les directeurs de programme pour gérer les activités qui relèvent de ses attributions (par. VIII.47).

Le module 3 du SIG (finances et comptabilité) est devenu opérationnel à l'Office des Nations Unies à Genève, y compris la CNUCED, en avril 2000. Toutefois, les possibilités offertes par le module 3 ne sont pas encore pleinement exploitées.

De l'avis du Comité consultatif, si l'on étudie de près la charge de travail découlant des activités décrites aux paragraphes 11A.69, 11A.73 et 11A.76 du projet de budget-programme, la conclusion qui s'impose est que les

L'Assemblée générale a décidé de rétablir le Groupe chargé des pays en développement sans littoral ou insulaires. Le Groupe a donc été établi et est maintenant une entité distincte au sein du Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Pour lui permettre de

propositions correspondant au sous-programme 5 ne sont pas réalistes. Le Comité a demandé des précisions sur les fonctions attachées au poste P-4 mentionné au paragraphe IV.28, et sur le suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Il n'a cependant pas reçu d'information lui permettant de déterminer si le transfert du poste en question était justifié. Il recommande que le Secrétaire général de la CNUCED réexamine le volume de travail du Bureau du Coordonnateur spécial et, sans préjuger des décisions que les organes directeurs de la CNUCED pourront entreprendre sur le rôle du Bureau, détermine s'il faut prévoir de renforcer les moyens en personnel et autres du Bureau après la session extraordinaire qui sera consacrée aux petits États insulaires en développement (par. IV.39).

Le classement des ressources relatives aux activités extrabudgétaires [tel qu'il a été présenté au Comité] au titre des compétences spécialisées pour l'exécution de projets (c'est-à-dire la répartition entre les montants au titre des consultants et experts et des contrats de louage de services et les dépenses de personnel relevant de la série 200 du Règlement du personnel) prête à confusion, étant donné que 68 % des ressources concerneraient du personnel de projet. Ce classement devrait être réexaminé dans les prochaines prévisions budgétaires concernant ce chapitre, dans la mesure où ce type de classification n'apparaît pas dans d'autres chapitres (9, 12, et 13) (par. IV.47).

Le Comité rappelle que, dans son rapport sur le budget-programme de 1998-1999, il avait estimé qu'il faudrait définir de façon plus précise

s'acquitter des activités prescrites à la CNUCED concernant les petits États insulaires, le Groupe a été doté de deux administrateurs (1 P-4 et 1 P-3) et d'un agent des services généraux qui ont été chargés des tâches correspondantes.

Les données relatives à l'utilisation des fonds extrabudgétaires sont maintenant réparties entre les catégories suivantes : personnel de projet (vacataires et consultants), contrats de sous-traitance, formation et matériel. Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme de la CNUCED supervise l'utilisation des fonds extrabudgétaires.

Des propositions au titre du chapitre 11A ont été formulées de façon à indiquer plus clairement la répartition des tâches entre le personnel, les consultants et les groupes d'experts, et à définir précisément l'objet

les tâches dont seraient respectivement chargés les consultants, les groupes spéciaux d'experts et le personnel du secrétariat de la CNUCED. Quels que soient les services chargés de l'exécution de ces études, le Comité consultatif estime que nombre des tâches peuvent être exécutées par le personnel du secrétariat (par. IV.48).

Le Comité consultatif fait observer que le coût total des groupes d'experts et des réunions correspondantes n'est pas entièrement indiqué dans les prévisions (par exemple, le coût des services de conférence n'est pas inclus dans le coût direct indiqué; par ailleurs, les textes explicatifs n'indiquent pas toujours clairement si le secrétariat demande des ressources au titre de réunions ou de groupes spéciaux d'experts qui tiendraient un nombre non précisé de réunions). Le Comité constate aussi que le nombre de réunions ou de groupes d'experts a augmenté, sans que les raisons de cette augmentation apparaissent clairement dans les prévisions. Le Comité recommande qu'à l'avenir, le nombre total de groupes spéciaux d'experts et de réunions correspondantes soit indiqué, de préférence sous forme de tableau au titre de chacun des sous-programmes, pour les deux exercices biennaux précédents et pour l'exercice biennal suivant. Il faudrait également indiquer le nombre effectif de groupes convoqués et le nombre de réunions tenues (par. IV.49).

Étant donné le nombre élevé de consultants et d'experts auxquels la CNUCED fait appel pour l'exécution de ses programmes et activités, le Comité recommande que, dans les prochaines prévisions budgétaires, on indique quelles mesures ont été prises pour appliquer la section VIII de la

des travaux confiés à des consultants et groupes d'experts.

On trouve, au chapitre 11A du budget-programme, des informations sur les réunions de groupes spéciaux d'experts au titre de chaque sous-programme. Des informations détaillées concernant ces réunions peuvent être fournies aux organes de contrôle à leur demande.

La CNUCED a mis en application les dispositions de la section VIII de la résolution 53/221 de l'Assemblée générale et a, notamment : a) organisé des sessions de formation à l'intention du personnel permanent sur les politiques et procédures de recrutement de consultants et de vacataires; b) veillé à assurer une répartition plus équitable des hommes et des femmes ainsi qu'une répartition géographique plus équilibrée des consultants,

résolution 53/221 de l'Assemblée générale (par. IV.52).

Étant donné le rôle central que les technologies nouvelles jouent dans les activités de la CNUCED, le Comité consultatif recommande que, dans le prochain budget-programme, le secrétariat de la CNUCED indique beaucoup plus clairement les projets technologiques en cours et prévus pour l'exercice biennal à venir avec indication du coût intégral des projets jusqu'à leur achèvement. Il faudrait également indiquer dans quelle mesure les technologies nouvelles sont appliquées aux services et activités de la Conférence, notamment la diffusion des nombreux rapports et publications établis par la CNUCED (par. IV.55).

Le Comité consultatif est satisfait des renseignements communiqués au tableau 11A.23, mais note que les

notamment en demandant à toutes les missions de lui soumettre les noms de candidates et de candidats, qu'elle a ensuite inscrits dans son fichier de consultants; et c) assujetti toutes les demandes de paiement à une évaluation préalable de la prestation du consultant.

1. Aucun projet nouveau n'est prévu. Les principaux projets en cours d'exécution à la CNUCED dans le domaine des technologies de l'information portent sur :a) l'installation de Lotus Notes (pour un coût estimatif de 1,3 millions de dollars) (voir par. IV.54 du document A/54/7); b) PROMS+, système de gestion de bases de données intégrées, utilisées notamment pour les activités de coopération technique, dont le coût de développement est marginal (environ 75 000 dollars), le système ayant été initialement conçu par la CESAP; et c) la mise en place de bases de données relatives à l'administration, aux finances et au personnel au Service de la gestion des ressources.

2. En ce qui concerne les services et activités de conférence : a) les documents officiels de la CNUCED sont affichés sur son site Web, de même que les renseignements relatifs aux réunions; b) un nombre restreint de documents est disponible sur CD-ROM, avec des fonctions avancées de recherche et d'affichage (notamment le Manuel de statistiques du commerce international et du développement); c) la CNUCED est équipée pour tenir des réunions et organiser des séminaires virtuels sur l'Internet; et d) des services de télédiffusion sur le Web sont offerts, selon les besoins, pour les principales réunions.

3. Les nouvelles technologies sont très largement utilisées aux fins d'assurer le service de la Conférence; ainsi, le texte des accords intergouvernementaux est corrigé à l'écran; et les réunions intergouvernementales communes auxquelles participent le Conseil du commerce et du développement et la Deuxième Commission se tiennent par vidéoconférence.

4. Les applications des technologies de l'information sont un élément essentiel de certains programmes de coopération technique particulièrement efficaces et appréciés, notamment dans les domaines de l'automatisation des douanes, du suivi des marchandises et de la gestion de la dette.

Les données requises sont présentées, sous forme de tableau, dans le tableau A.11A.23.

effets des examens menés au niveau intergouvernemental au sujet des publications n'apparaissent pas très clairement dans les prévisions. Le Comité recommande qu'à l'avenir, des renseignements sur les publications périodiques et non périodiques de la CNUCED, couvrant les deux exercices biennaux précédents et les propositions pour le prochain exercice, soient communiqués, de préférence sous forme de tableau, dans les prévisions. Il conviendrait d'indiquer le nombre de publications effectivement produites par rapport aux estimations (par. IV.56).

**Comité du programme et de la coordination**  
(A/54/16)

Le Comité recommande que le secrétariat de la CNUCED continue d'apporter son appui aux travaux préparatoires de la réunion de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement, et d'y participer, ainsi que d'apporter une aide aux pays en développement à cet égard (par. 216).

Le Comité a pris note de la contribution de la CNUCED au suivi du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et a recommandé que la CNUCED continue de jouer un rôle important en aidant les pays africains à cet égard (par. 217).

Le Secrétariat de la CNUCED a affecté un fonctionnaire au secrétariat de la réunion sur le financement du développement. En outre, il a chargé plusieurs membres de son personnel d'organiser les réunions relatives au financement du développement et d'y participer, ainsi que d'établir la documentation et de préparer les informations nécessaires. Il a contribué à l'organisation et participé aux débats des réunions régionales de pays en développement organisées par le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales à l'appui des travaux préparatoires de la réunion de haut niveau menés dans les pays en développement.

Le Conseil du commerce et du développement a continué d'examiner, lors de ses sessions annuelles, la contribution de la CNUCED à la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique. À cet égard, le Conseil a examiné un rapport établi par le Secrétariat, intitulé *Les flux de capitaux et la croissance en Afrique*, et adopté les conclusions concertées 459 (XLVII). En outre, le Conseil, lors d'une séance à huis clos, a examiné les activités que mène la CNUCED en faveur de l'Afrique, sur la base d'un rapport exhaustif établi par le secrétariat de la CNUCED sur la question, et a formulé des observations à ce sujet.

**Bureau des services de contrôle interne**

(A/53/811, par. 43)

L'Office des Nations Unies à Genève et la CNUCED devraient constituer une équipe de travail administrative commune qui se réunirait périodiquement pour examiner à fond les questions qui se posent. De l'avis du Bureau des services de contrôle interne, il aurait été facile de corriger un certain nombre de déficiences, comme la non-communication à l'Office des Nations Unies à Genève par la CNUCED d'informations sur les projets, si les parties s'étaient réunies périodiquement (recommandation 1).

Des responsables du Service administratif de la CNUCED et de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève devraient examiner les qualifications de toutes les personnes auxquelles sont délégués des pouvoirs de certification et d'autorisation de paiement, en tenant compte des indicateurs de fraude énumérés dans le présent rapport (recommandation 2).

Des responsables du Service administratif de la CNUCED et de l'administration de l'Office des Nations Unies à Genève devraient superviser les activités de tous les agents certificateurs et ordonnateurs, ce qu'ils peuvent faire dans les limites des responsabilités qui leur incombent en matière de supervision sans porter atteinte aux attributions assignées à titre personnel aux agents considérés en application des règles de gestion financière de l'ONU (recommandation 3).

La décision du tribunal suisse permet à l'ONU de recouvrer tous les fonds illégalement obtenus par le fonctionnaire d'administration en

Le 25 octobre 1999, le Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne a déclaré devant la Cinquième Commission (A/C.5/54/SR.14, par. 32) qu'après des discussions de fond entre l'Office des Nations Unies à Genève et la CNUCED, les procédures avaient été modifiées pour empêcher que ce type de fraude ne se renouvelle, et a précisé que l'Organisation avait recouvré environ 68 % du montant dérobé. Ces changements ont été renforcés par la mise en place du SIG pour la gestion de toutes les transactions financières.

Voir ci-dessus.

Voir ci-dessus.

Voir ci-dessus.

cause. L'Office des Nations Unies à Genève et la CNUCED devraient prendre des mesures, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne, le cas échéant, pour identifier les autres avoirs de l'intéressé afin de recouvrer la totalité des fonds volés (recommandation 4).

Aux fins des rapports mensuels sur les projets établis à l'intention des administrateurs de projets de la CNUCED, chaque fonctionnaire responsable devrait être tenu de certifier l'exactitude des informations présentées et avoir la possibilité de faire figurer par écrit sur le document toute question qu'il peut avoir à leur sujet (recommandation 5).

Il conviendrait de rendre officiellement hommage aux deux agents des services généraux qui ont été les premiers à identifier le problème (recommandation 8).

**Bureau des services de contrôle interne**  
(A/54/413, par. 19)

La direction de la CNUCED doit évaluer les objectifs et le statut du Centre des Nations Unies pour le développement des pôles commerciaux et énoncer clairement ses buts et responsabilités (recommandation 1).

L'Organisation des Nations Unies doit déterminer comment elle entend interagir avec le secteur privé, en tenant compte des conflits d'intérêts. La décision 17 c) du programme de réforme du Secrétaire général prévoit la création d'un service de liaison avec les entreprises pour mobiliser le secteur privé, et des plans visant à

Voir ci-dessus.

Dans son rapport publié sous la cote A/53/816, le Bureau des services de contrôle interne cite les deux fonctionnaires par leur nom et prie l'Assemblée générale de prendre note de leur contribution. En outre, le Secrétaire général de la CNUCED a écrit personnellement aux deux fonctionnaires en question pour les louer de leur action.

Les mesures prises en consultation avec les États membres, déjà appliquées ou en cours d'application, sont indiquées au paragraphe 19 du document A/54/413. Par ailleurs, dans le document publié sous la cote TD/B/WP/120, le secrétariat énonce une stratégie qui a été approuvée par le Groupe de travail du Conseil du commerce et du développement en octobre 1999. Dans le document publié sous la cote TD/B/WP/128, le secrétariat rend compte de la mise en oeuvre de cette stratégie.

Comme il est indiqué dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne (A/55/436, par. 168), un groupe de travail a été créé, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, pour examiner les problèmes communs, en vue d'établir des directives concernant les arrangements de coopération entre l'ONU et les milieux d'affaires. Le Cabinet du Secrétaire général a ensuite publié des directives concernant la coopération entre l'ONU et le secteur privé.

renforcer les relations entre l'ONU et les milieux d'affaires sont en cours d'élaboration. Le Bureau a recommandé que l'on examine les risques et les possibilités avec le plus grand soin à l'échelle du système (recommandation 2).

**Assemblée générale**  
(résolution 54/249)

100. L'Assemblée générale invite le Secrétaire général à envisager d'établir, sous réserve qu'elle l'approuve à sa cinquante-cinquième session, un nouveau sous-programme relatif à l'Afrique dans le cadre du chapitre 11A (Commerce et développement), en procédant à un redéploiement et en se fondant sur les propositions que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pourrait souhaiter présenter, à sa dixième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

101. L'Assemblée prie le Secrétaire général de renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, afin de lui permettre de s'occuper de façon plus efficace des problèmes des pays en développement sans littoral et de transit.

103. L'Assemblée décide de rétablir le Groupe chargé des pays en développement sans littoral ou insulaires au sein du Bureau du Coordonnateur spécial et de créer en conséquence pour ce groupe 1 poste P-5, 2 postes P-4, 1 poste P-3 et 3 postes d'agent des services généraux, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte de l'efficacité du fonctionnement du Groupe avant la fin de l'exercice biennal 2000-2001.

Conformément à la demande de l'Assemblée générale, et compte tenu de l'avis favorable exprimé par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa dixième session, un nouveau sous-programme relatif à l'Afrique a été établi dans le cadre du plan à moyen terme pour la période 2002-2005, dirigé par un fonctionnaire de la classe D-1. Il est prévu de créer deux nouveaux postes au titre de ce sous-programme dans le budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003.

Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003 prévoit le redéploiement d'un poste P-4 et d'un poste P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial.

Des informations concernant le fonctionnement du Groupe seront présentées par l'intermédiaire du Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme.

105. L'Assemblée déplore vivement que sa décision énoncée au paragraphe 49 de la section III de sa résolution 52/220 n'ait pas été appliquée, et souligne qu'il importe de pourvoir dans les délais les plus brefs le poste de coordonnateur spécial de la classe P-5 mentionné dans ladite résolution.

Le poste de coordonnateur spécial de la classe P-5 a été pourvu le 1er mai 2000.

106. L'Assemblée note avec préoccupation que la mention des ressources allouées pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et la quatrième Conférence des Nations Unies chargée de revoir tous les aspects de l'Ensemble de principes et de règles équitables convenus au niveau multilatéral pour le contrôle des pratiques commerciales restrictives (2000) n'apparaît pas clairement aux rubriques Organes directeurs et Dépenses d'appui au programme, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question dans le cadre de son rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

Les informations demandées seront présentées dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001.

107. L'Assemblée générale prend note avec préoccupation du taux élevé de vacance de postes constaté pour ce programme et des conséquences préjudiciables que cette situation peut avoir sur sa bonne exécution.

Grâce à des mesures énergiques (campagne de recrutements et d'affectations à court terme; procédure de remplacement engagée à l'avance en cas de vacance prévue, procédure accélérée de recrutement des lauréats des concours nationaux, etc.), le taux de vacance de postes à la CNUCED a diminué.

108. L'Assemblée prie à cet égard le Secrétaire général de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

Au 31 janvier 2000, le taux de vacance de postes était de 7,4 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et de 6 % pour les agents des services généraux.

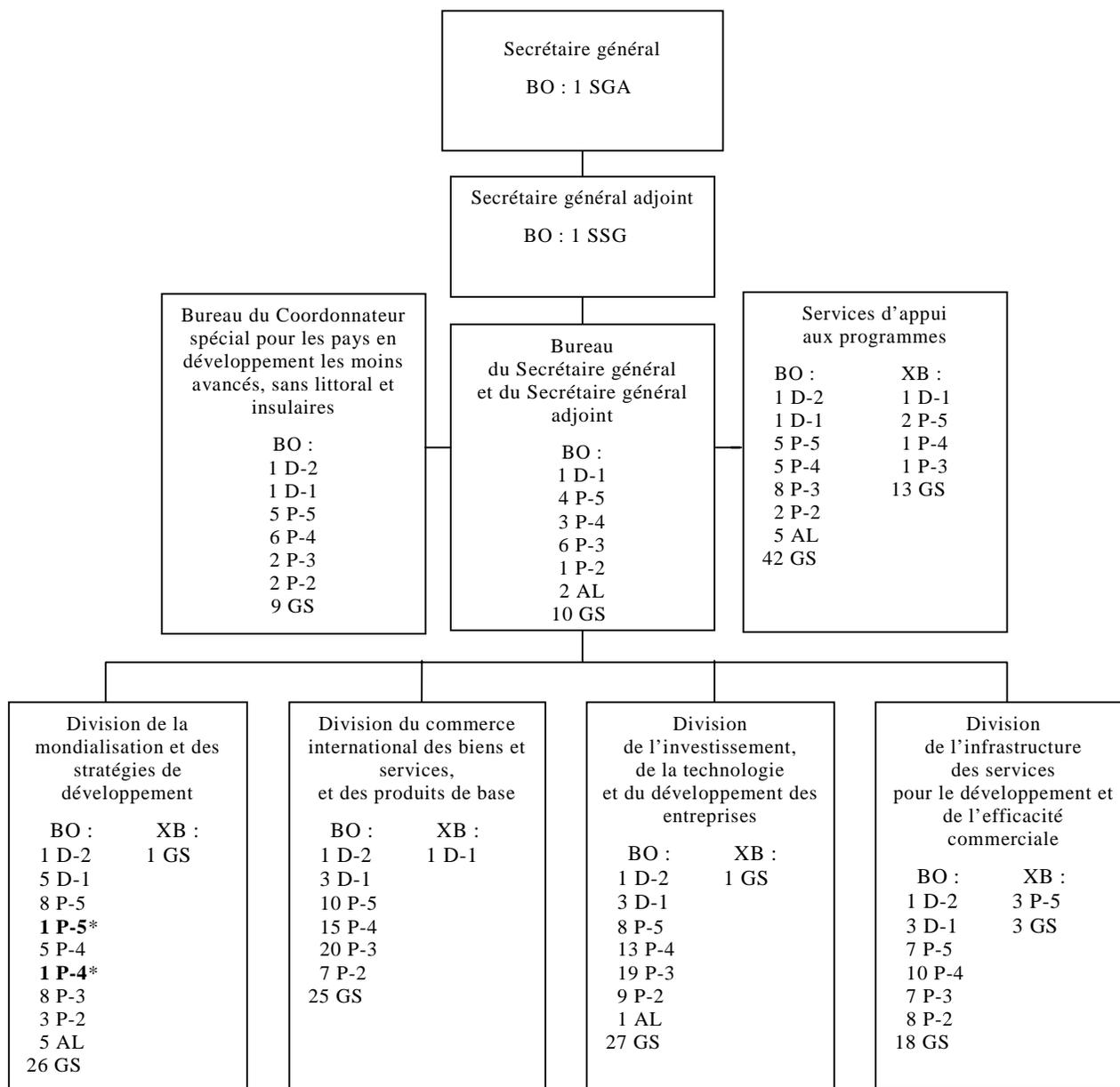
**Comité des commissaires aux comptes**  
(A/55/5, vol.1)

L'Administration devrait prendre des mesures pour examiner les fonds d'affectation spéciale qui sont inactifs et qui ne sont plus nécessaires (par. 24).

La CNUCED prend régulièrement des mesures à cet effet.

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement  
(CNUCED)

Organigramme et répartition des postes proposés pour l'exercice  
biennal 2002-2003



Note : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; GS : agent des services généraux; AL : agent local;  
BO : budget ordinaire; XB : fonds extrabudgétaires.

\* Nouveaux postes.

## Annexe

**Montant indicatif des ressources nécessaires  
Commerce et développement**

Tableau A.11A.1

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

 1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Organes directeurs	472,2	728,1	(137,1)	(18,8)	591,0	29,6	620,6
Direction exécutive et administration	8 168,2	6 231,8	(687,4)	(11,0)	5 544,4	114,5	5 658,9
Programme de travail	63 228,7	58 864,6	252,2	0,4	59 116,8	767,7	59 884,5
Appui au programme	16 321,9	15 549,1	846,8	5,4	16 395,9	204,0	16 599,9
<b>Total (1)</b>	<b>88 191,0</b>	<b>81 373,6</b>	<b>274,5</b>	<b>0,3</b>	<b>81 648,1</b>	<b>1 115,8</b>	<b>82 763,9</b>

 2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	5 104,6	5 261,4	ii) Des activités extrabudgétaires	5 303,1
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	20,0
			Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	
	2,3	6,8	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques spéciales au service du développement	
		72,3	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	137,0
	367,5	2 261,5	c) Projets opérationnels	
	12 536,7	11 148,4	PNUD	11 259,8
	29 699,6	35 236,3	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	32 219,8
<b>Total (2)</b>	<b>47 710,7</b>	<b>54 064,7</b>		<b>48 949,7</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>135 901,7</b>	<b>135 438,3</b>		<b>131 713,6</b>

Tableau A.11A.2

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	76 515,1	69 769,9	908,3	1,3	70 678,2	932,7	71 610,9
Autres dépenses de personnel	1 073,4	1 824,3	(823,8)	(45,1)	1 000,5	8,7	1 009,2
Consultants et experts	2 115,8	1 529,5	172,8	11,2	1 702,3	15,4	1 717,7
Voyages des représentants	318,6	425,3	–	–	425,3	23,4	448,7
Voyages des fonctionnaires	1 582,4	1 342,7	–	–	1 342,7	73,5	1 416,2
Services contractuels	488,7	513,3	(36,2)	(7,0)	477,1	4,6	481,7
Frais généraux de fonctionnement	2 360,8	2 185,0	32,7	1,4	2 217,7	21,3	2 239,0
Dépenses de représentation	44,0	41,3	(7,1)	(17,1)	34,2	0,3	34,5
Fournitures et accessoires	1 162,6	1 056,2	27,8	2,6	1 084,0	10,1	1 094,1
Mobilier et matériel	828,1	886,5	–	–	886,5	8,2	894,7
Subventions et contributions	1 701,5	1 799,6	–	–	1 799,6	17,6	1 817,2
<b>Total (1)</b>	<b>88 191,0</b>	<b>81 373,6</b>	<b>274,5</b>	<b>0,3</b>	<b>81 648,1</b>	<b>1 115,8</b>	<b>82 763,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	2002-2003 Dépenses prévues
Postes	4 323,2	2 890,2	2 904,0
Autres dépenses de personnel	781,4	2 686,2	2 394,7
Consultants et experts	25 531,3	25 332,5	24 867,0
Voyages des représentants	–	2 290,5	–
Voyages des fonctionnaires	6 752,4	8 903,3	8 884,0
Services contractuels	1 607,9	1 647,1	1 770,0
Frais généraux de fonctionnement	1 449,1	898,0	808,6
Mobilier et matériel	2 719,5	2 048,2	2 038,2
Subventions et contributions	4 545,9	7 368,7	5 283,2
<b>Total (2)</b>	<b>47 710,7</b>	<b>54 064,7</b>	<b>48 949,7</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>135 901,7</b>	<b>135 438,3</b>	<b>131 713,6</b>

Tableau A.11A.3

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	5	6	–	–	–	–	5	6
D-1	18	17	–	–	2	2	20	19
P-5	47	48	–	–	5	5	52	53
P-4/3	127	128	–	–	2	2	129	130
P-2/1	32	32	–	–	–	–	32	32
<b>Total partiel</b>	<b>231</b>	<b>233</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>240</b>	<b>242</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	12	13	–	–	–	–	12	13
Autres classes	158	157	–	–	19	18	177	175
<b>Total partiel</b>	<b>170</b>	<b>170</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>189</b>	<b>188</b>
<b>Total général</b>	<b>401</b>	<b>403</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>429</b>	<b>430</b>

**A. Organes directeurs**

Tableau A.11A.4

**Prévisions de dépenses, par organe directeur**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Organe directeur	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
1. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	153,6	302,8	(137,1)	(45,2)	165,7	6,2	171,9
2. Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes	88,5	140,0	–	–	140,0	7,7	147,7
3. Commission de la science et de la technique au service du développement	230,1	285,3	–	–	285,3	15,7	301,0
<b>Total</b>	<b>472,2</b>	<b>728,1</b>	<b>(137,1)</b>	<b>(18,8)</b>	<b>591,0</b>	<b>29,6</b>	<b>620,6</b>

Tableau A.11A.5

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Autres dépenses de personnel	–	104,6	(86,0)	(82,2)	18,6	0,2	18,8
Voyages des représentants	318,6	425,3	–	–	425,3	23,4	448,7
Voyages des fonctionnaires	97,1	107,6	(7,0)	(6,5)	100,6	5,5	106,1
Services contractuels	–	22,5	(22,5)	(100,0)	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	50,3	61,0	(14,5)	(23,7)	46,5	0,5	47,0
Dépenses de représentation	6,2	7,1	(7,1)	(100,0)	–	–	–
<b>Total</b>	<b>472,2</b>	<b>728,1</b>	<b>(137,1)</b>	<b>(18,8)</b>	<b>591,0</b>	<b>29,6</b>	<b>620,6</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

**Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

*Autres dépenses de personnel*

- A.11A.1 Le montant estimatif de 18 600 dollars devrait financer les heures supplémentaires exigées par les préparatifs de la onzième session de la Conférence.

*Voyages des fonctionnaires*

- A.11A.2 Le montant de 100 600 dollars financera les voyages des fonctionnaires en préparation de la onzième session de la CNUCED, réunions préparatoires comprises.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.11A.3 Le montant de 46 500 dollars couvrira les frais divers tels que le fret et la valise diplomatique pendant la préparation de la onzième session de la CNUCED.

**Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes**

*Voyages des représentants*

- A.11A.4 Le montant nécessaire (140 000 dollars, inchangé) couvre les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de 16 experts servant à titre personnel, pour les sessions annuelles de la Commission.

**Commission de la science et de la technique au service du développement**

*Voyages des représentants*

- A.11A.5 Le montant nécessaire (285 300 dollars, inchangé) couvre les frais de voyage d'un représentant de chaque État membre pour assister à la session de la Commission ainsi que les frais des voyage et l'indemnité journalière de subsistance des experts chargés de prêter conseil à la Commission en application de la résolution 1993/75 du Conseil économique et social lors des groupes de travail spéciaux et ateliers intersessions.

## B. Direction exécutive et administration

Tableau A.11A.6

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	7 565,2	6 065,9	(641,9)	(10,5)	5 424,0	108,7	5 532,7
Consultants et experts	175,6	7,0	9,2	131,4	16,2	0,1	16,3
Voyages	390,7	104,2	–	–	104,2	5,7	109,9
Services contractuels	36,7	54,7	(54,7)	(100,0)	–	–	–
<b>Total (1)</b>	<b>8 168,2</b>	<b>6 231,8</b>	<b>(687,4)</b>	<b>(11,0)</b>	<b>5 544,4</b>	<b>114,5</b>	<b>5 658,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	309,3	71,2	ii) Des activités extrabudgétaires	70,7
	–	–	b) Activités de fond	–
			c) Projets opérationnels	
	1 443,7	1 329,6	PNUD	1 342,9
	244,8	72,5	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	73,3
<b>Total (2)</b>	<b>1 997,8</b>	<b>1 473,3</b>		<b>1 486,9</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>10 166,0</b>	<b>7 705,1</b>		<b>7 145,8</b>

Tableau A.11A.7

### Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	6	4	–	–	–	–	6	4
P-4/3	7	9	–	–	–	–	7	9
P-2/1	2	1	–	–	–	–	2	1
<b>Total partiel</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>17</b>

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	2	–	–	–	–	1	2
Autres classes	14	10	–	–	–	–	14	10
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	–	–	–	–	<b>15</b>	<b>12</b>
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>29</b>	–	–	–	–	<b>33</b>	<b>29</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.11A.6 Le montant nécessaire de 5 424 000 dollars, compte tenu d'une réduction de 641 900 dollars, permettra de financer des postes indiqués au tableau A.11A.7 ci-dessus, dont un poste d'administrateur de la classe P-5, un poste d'administrateur de la classe P-4/3 et deux postes d'agent des services généraux concernent le Bureau de la CNUCED à New York. Les effectifs nécessaires sont le résultat net des changements ci-après : a) la perte d'un poste d'administrateur de la classe P-2 transféré à l'appui au programme, où le titulaire assurera l'appui informatique; d'un poste d'administrateur de la classe P-4, transféré au sous-programme 2, où le titulaire s'occupera des accords concernant les investissements internationaux, de deux postes d'administrateur de la classe P-5, transférés à l'appui au programme, l'un à la tête du Groupe de la coopération technique et des affaires interorganisations, l'autre à la tête de la Section de la gestion des ressources humaines; et de trois postes d'agent des services généraux (autres classes), transférés du Groupe de la coopération technique et des affaires interorganisations à l'appui au programme, où les titulaires continueront d'assurer un appui à ce service; b) le gain de trois postes d'administrateur de la classe P-3, dont deux transférés du sous-programme 4 pour que les titulaires s'occupent des questions de société civile et du soutien au Secrétaire général adjoint de la CNUCED et le troisième transféré de l'appui au programme pour que les titulaires s'occupent des activités d'information et de vulgarisation; c) la réaffectation au Bureau de la CNUCED à New York d'un poste d'administrateur de la classe P-5 au sein de la direction exécutive et de l'administration; et d) le reclassement d'un poste d'agent des services généraux à la 1re classe, afin de renforcer le cabinet du Secrétaire général de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint disposant de l'appui administratif et de l'assistance personnelle nécessaires.

*Consultants et experts*

- A.11A.7 Le montant de 16 200 dollars, compte tenu d'une augmentation de 9 200 dollars, couvrira les services de consultant spécialisé pour les préparatifs du débat de haut niveau du Conseil du commerce et du développement.

*Voyages des fonctionnaires*

- A.11A.8 Le montant nécessaire (104 200 dollars, inchangé), permettra de financer des voyages effectués par le Secrétaire général de la CNUCED, le Secrétaire général adjoint et leurs collaborateurs immédiats, y compris le personnel du bureau de New York, aux fins de consultation et de coordination avec les États membres et de représentation à d'autres entités des Nations Unies et à des réunions intergouvernementales et interdépartementales au niveau de la prise de décisions.

*Services contractuels*

A.11A.9 Le crédit ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001 n'est plus nécessaire puisque les publications de la direction exécutive et de l'administration seront produites sur place, au titre de l'appui au programme et non pas à l'extérieur.

**C. Programme de travail**

Tableau A.11A.8

**Répartition des ressources par sous-programme, en pourcentage**

<i>Sous-programme</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
1. Mondialisation, interdépendance et développement	22,9	12,1
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	25,8	14,1
3. Commerce international	25,5	15,2
4. Infrastructure de services pour le développement, l'efficacité commerciale et la mise en valeur des ressources humaines	16,7	46,1
5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	9,1	12,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Tableau A.11A.9

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par provenance des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Rubrique</i>	<i>1998-1999 Dépenses effectives</i>	<i>2000-2001 Crédits ouverts</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant réévaluation des coûts</i>	<i>Rééva- luation des coûts</i>	<i>2002-2003 Dépenses prévues</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
1. Mondialisation, interdépendance et développement	15 380,4	13 763,2	(254,5)	(1,8)	13 508,7	169,4	13 678,1
2. Investissement, développement des entreprises et technologie	15 437,8	14 369,6	910,4	6,3	15 280,0	193,7	15 473,7
3. Commerce international	16 045,8	14 607,9	472,8	3,2	15 080,7	193,2	15 273,9
4. Infrastructure de services pour le développement, l'efficacité commerciale et la mise en valeur des ressources humaines	12 248,4	10 950,4	(1 081,7)	(9,8)	9 868,7	123,1	9 991,8
5. Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	4 116,3	5 173,5	205,2	3,9	5 378,7	88,3	5 467,0
<b>Total</b>	<b>63 228,7</b>	<b>58 864,6</b>	<b>252,2</b>	<b>0,4</b>	<b>59 116,8</b>	<b>767,7</b>	<b>59 884,5</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	–	–		–
	2 583,1	2 543,6	ii) Des activités extrabudgétaires	2 573,8
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	20,0
	–	78,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	–
	2,3	6,8	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques au service du développement	10,0
	–	72,3	Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	137,0
	367,5	2 261,5	c) Projets opérationnels	
	11 093,0	9 818,8	PNUD	9 916,9
	29 413,3	34 921,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	31 901,7
<b>Total</b>	<b>43 459,2</b>	<b>49 702,4</b>		<b>44 559,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>106 687,9</b>	<b>108 567,0</b>		<b>104 443,9</b>

Tableau A.11A.10

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000-2001	2002-2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000-2001	2002-2003
			2000-2001	2002-2003	2000-2001	2002-2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	5	5	–	–	–	–	5	5
D-1	15	15	–	–	1	1	16	16
P-5	38	39	–	–	3	3	41	42
P-4/3	105	106	–	–	–	–	105	106
P-2/1	29	29	–	–	–	–	29	29
<b>Total partiel</b>	<b>192</b>	<b>194</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>196</b>	<b>198</b>

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	6	6	–	–	–	–	6	6
Autres classes	105	105	–	–	6	5	111	110
<b>Total partiel</b>	<b>111</b>	<b>111</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>117</b>	<b>116</b>
<b>Total général</b>	<b>303</b>	<b>305</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>313</b>	<b>314</b>

### Sous-programme 1 Mondialisation, interdépendance et développement

Tableau A.11A.11

#### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et provenance des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

##### 1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	12 959,9	11 285,7	(279,7)	(2,4)	11 006,0	134,9	11 140,9
Consultants et experts	374,6	345,8	37,5	10,8	383,3	3,6	386,9
Voyages des fonctionnaires	231,8	209,1	17,2	8,2	226,3	12,4	238,7
Services contractuels	112,6	123,0	(29,5)	(23,9)	93,5	0,9	94,4
Subventions et contributions	1 701,5	1 799,6	–	–	1 799,6	17,6	1 817,2
<b>Total (1)</b>	<b>15 380,4</b>	<b>13 763,2</b>	<b>(254,5)</b>	<b>(1,8)</b>	<b>13 508,7</b>	<b>169,4</b>	<b>13 678,1</b>

##### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	–
	557,5	315,3	ii) Des activités extrabudgétaires	317,8
			b) Activités de fond	
			Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le partenariat international	–
	317,5	827,5	c) Projets opérationnels	
	1 531,8	665,0	PNUD	671,6
			Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	
	3 902,4	4 337,0		4 380,4
<b>Total (2)</b>	<b>6 309,2</b>	<b>6 144,8</b>		<b>5 369,8</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>21 689,6</b>	<b>19 908,0</b>		<b>19 047,9</b>

Tableau A.11A.12

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	5	5	–	–	–	–	5	5
P-5	8	9	–	–	–	–	8	9
P-4/3	15	14	–	–	–	–	15	14
P-2/1	4	3	–	–	–	–	4	3
<b>Total partiel</b>	<b>33</b>	<b>32</b>	–	–	–	–	<b>33</b>	<b>32</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	–	–	–	–	5	5
Autres classes	26	26	–	–	1	1	27	27
<b>Total partiel</b>	<b>31</b>	<b>31</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>32</b>
<b>Total général</b>	<b>64</b>	<b>63</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>65</b>	<b>64</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**
*Postes*

- A.11A.10 Les ressources de 11 006 000 dollars nécessaires pour le personnel, compte tenu d'une réduction de 279 700 dollars, permettent de financer les postes indiqués dans le tableau A.11A.12 ci-dessus. Les effectifs nécessaires au sous-programme 1A font apparaître le transfert de trois postes d'administrateur, compte tenu des ajustements apportés au programme de travail à l'issue de la dixième session de la CNUCED : un poste d'administrateur de la classe P-2 au sous-programme 2, le titulaire devant s'occuper des investissements de portefeuille; d'un poste d'administrateur de la classe P-3 au sous-programme 3, le titulaire devant s'occuper des questions de concurrence et d'un poste d'administrateur de la classe P-4 également au sous-programme 3, le titulaire devant s'occuper de financement du développement dans le contexte de l'environnement. Les effectifs nécessaires pour le sous-programme 1 B comprennent un poste de directeur de la classe D-1 et un poste d'agent des services généraux, transférés l'un et l'autre du sous-programme 1 A et de deux postes d'administrateur (P-5 et P-4) nouvellement créés. L'économiste hors classe (P-5) devra organiser et coordonner le programme de recherche entrepris en collaboration avec d'autres sous-programmes, procéder à une analyse décisionnelle de divers problèmes de développement auxquels se heurtent les économies des pays d'Afrique; suivre l'évolution des économies des pays d'Afrique et rédiger des propositions et recommandations concernant le choix de nouveaux domaines de recherche et d'analyse; contribuer à l'organisation et à la préparation des rapports analytiques, compte tenu des demandes du Conseil du commerce et du développement et de l'Assemblée générale; et donner des avis sur les principaux faits nouveaux survenus dans la région sur le plan économique et apporter son soutien au Coordonnateur spécial pour l'Afrique dans les mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions. L'économiste (P-4) devra contribuer à la formulation et à l'exécution des travaux de recherche liés au programme de travail; suivre les publications sur le développement de l'Afrique en maintenant des contacts étroits avec les instituts de recherche et d'autres organisations internationales en vue d'améliorer la coopération dans la recherche et l'analyse en matière de politiques; préparer les notes et documents d'information se rapportant aux

rapports annuels et d'autres documents, notamment à l'intention des organes délibérants; et contribuer à la diffusion, notamment dans la société civile, des conclusions des recherches et des recommandations de la CNUCED sur les questions ayant trait au développement de l'Afrique.

*Consultants et experts*

A.11A.11 Le montant de 383 300 dollars, compte tenu d'une augmentation de 37 500 dollars, financera les services de consultants, qui représentent 292 300 dollars et les réunions de groupe d'experts, représentant 91 000 dollars :

- a) Le montant de 292 300 dollars permettra de recruter des experts possédant des connaissances spécialisées dont ne dispose pas le secrétariat, afin d'apporter les contributions nécessaires aux activités prévues aux sous-programmes 1A et 1B dans les secteurs ci-après : a) les tendances et les problèmes observés aujourd'hui dans l'activité macroéconomique aux échelons mondial et régional et la mondialisation; b) certains aspects de la politique macroéconomique et de la politique du développement; c) les questions financières internationales; d) la contribution au chapitre du Rapport sur le commerce et le développement concernant les marchés financiers internationaux; e) la coopération régionale et multilatérale en vue d'améliorer le bilan du commerce extérieur de la Palestine, y compris la compilation de données et la recherche en préparation de projets de coopération technique; f) l'analyse économétrique et les techniques de quantification applicables à l'économie de la Palestine; g) la bibliothèque virtuelle de la CNUCED; h) la dette et le financement du développement; i) les courants financiers et l'aide publique au développement; j) les questions de coopération économique entre pays en développement; et k) les questions ayant trait à la croissance et au développement de l'Afrique, y compris l'accès aux marchés et les problèmes des pays africains dans le domaine des échanges, les ressources nécessaires pour l'Afrique et les problèmes posés par l'endettement des pays africains à faible et à moyen revenu dans les domaines de l'ajustement et de l'atténuation de la pauvreté; le montant indiqué englobe 242 190 dollars (29 mois de travail) au titre du sous-programme 1A et 50 110 dollars (6 mois de travail) au titre du sous-programme 1B;
- b) Le montant nécessaire (91 000 dollars, inchangé) permettra de convoquer des réunions ci-après de groupes d'experts : i) quatre réunions spéciales d'experts au titre du sous-programme 1A : deux sur l'interdépendance mondiale et les politiques de développement macroéconomique, une sur la dette et l'aide publique au développement et une sur les problèmes imminents d'interdépendance mondiale; ii) deux réunions de groupes d'experts au titre du sous-programme 1B sur les questions propres au développement de l'Afrique, qui seront examinées par le Conseil du commerce et du développement à ses sessions ordinaires.

*Voyages des fonctionnaires*

A.11A.12 Le montant de 226 300 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 17 200 dollars, correspond aux frais de voyage, la participation à des réunions et consultations avec les gouvernements, les institutions spécialisées et les services et départements de l'ONU et autres organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale et l'OCDE ainsi que la collecte de données et d'informations pour les études et les rapports. L'augmentation s'explique par des ressources additionnelles requises au titre du sous-programme 1B. Les ressources nécessaires pour les voyages s'élèvent à 190 075 dollars au titre du sous-programme 1A et 36 225 dollars au titre du sous-programme 1B.

*Services contractuels*

A.11A.13 Le montant estimatif de 93 500 dollars, qui fait apparaître une augmentation de 29 500 dollars, correspond aux frais d'édition et d'impression des publications, dossiers de presse et études, y

compris le *Rapport sur le commerce et le développement* et son résumé ainsi que le Manuel statistique de la CNUCED. La baisse est due à une réduction des besoins et à une plus large utilisation des installations disponibles sur place.

*Subventions et contributions*

- A.11A.14 Le montant nécessaire (1 799 600 dollars, inchangé) représente la part de la CNUCED versée au Centre international de calcul pour la gestion et la maintenance de l'ordinateur principal et pour les services informatiques connexes ainsi que pour la gestion et la maintenance de Lotus Notes (projet d'exécution, installation et gestion du système).

## Sous-programme 2 Investissement, entreprises et technologie

Tableau 11A.13

### Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par provenance des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	14 277,1	13 371,1	766,3	5,7	14 138,0	172,3	14 310,3
Autres dépenses de personnel	–	70,7	(70,7)	(100,0)	–	–	–
Consultants et experts	820,1	623,1	101,2	16,2	724,3	6,9	731,2
Voyages des fonctionnaires	176,2	178,3	53,4	29,9	231,7	12,7	244,4
Services contractuels	164,4	125,8	60,2	47,8	186,0	1,8	187,8
<b>Total (1)</b>	<b>15 437,8</b>	<b>14 369,6</b>	<b>910,4</b>	<b>6,3</b>	<b>15 280,0</b>	<b>193,7</b>	<b>15 473,7</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	
	281,8	359,9	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	359,0
			b) Activités de fond	
		78,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'analyse des politiques concernant les sociétés transnationales	20,0
			Fonds d'affectation spéciale pour le Groupe de travail intergouvernemental spécial d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication	–
	2,3	6,8	Fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et techniques	
	–	72,3	spéciales au service du développement	10,0

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	813,3	1 538,4	c) Projets opérationnels	1 553,8
	5 738,5	4 294,6	PNUD Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	4 337,6
<b>Total (2)</b>	<b>6 835,9</b>	<b>6 346,0</b>		<b>6 280,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>22 273,7</b>	<b>20 715,6</b>		<b>21 754,1</b>

Tableau 11A.14

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	8	8	–	–	–	–	8	8
P-4/3	29	32	–	–	–	–	29	32
P-2/1	8	9	–	–	–	–	8	9
<b>Total partiel</b>	<b>49</b>	<b>53</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>53</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	1	1	–	–	–	–	1	1
Autres classes	27	27	–	–	1	1	28	28
<b>Total partiel</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>Total général</b>	<b>77</b>	<b>81</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>78</b>	<b>82</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.11A.15 Le montant nécessaire de 14 138 000 dollars, compte tenu d'une augmentation de 766 300 dollars, permet de financer les postes figurant dans le tableau A.11A.14 ci-dessus. Les postes nécessaires font apparaître les ajustements apportés au programme de travail à l'issue de la dixième session de la CNUCED, à savoir : a) le transfert au sous-programme 2 d'un poste du sous-programme 1, dont le titulaire travaillerait sur les investissements de portefeuille; d'un poste P-3 du sous-programme 4, dont le titulaire s'occuperait des services financiers nécessaires à l'investissement, aux entreprises et au développement; et de 2 postes P-4, l'un de la direction exécutive et administrative dont le titulaire travaillera sur les accords d'investissement international conformément au Plan d'action de Bangkok (par. 126), l'autre de l'appui au programme, le titulaire devant s'occuper de technologie, pour la Commission de la science et de la technique au service du développement; et b) le reclassement d'un poste P-3 à la classe P-4, compte tenu des responsabilités accrues incombant au titulaire dans le domaine des investissements internationaux, s'agissant notamment de la promotion des investissements, par le biais en particulier des examens de la politique

d'investissement, préconisées par la CNUCED à sa dixième session (Plan de Bangkok, par. 123 et 127), dans le but de renforcer la capacité nationale des pays en développement d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques pour attirer l'investissement étranger direct et en tirer profit.

*Autres ressources*

- A.11A.16 Les augmentations des ressources nécessaires au titre des autres rubriques sont liées à l'expansion du travail dans le domaine des apports internationaux d'investissement, conformément au paragraphe 126 du Plan d'action de Bangkok et dans le domaine de la technologie, conformément à la résolution 55/185 de l'Assemblée générale, qui renforce le rôle de coordination de la CNUCED dans l'appui de la Commission de la science et de la technique au service du développement.

*Autres dépenses de personnel*

- A.11A.17 La réduction de 70 700 dollars concerne le crédit non renouvelable ouvert pour l'exercice biennal 2000-2001 à la rubrique du personnel temporaire (remplaçants et surnuméraires) affecté à la Commission de la science et de la technique au service du développement pour mener à bien les activités demandées par le Conseil économique et social dans sa résolution 1999/61, sur la science et la technique au service du développement.

*Consultants et experts*

- A.11A.18 Le crédit nécessaire de 724 300 dollars, compte tenu d'une augmentation de 101 200 dollars, se répartit comme suit :

- a) Consultants : une somme de 492 500 dollars (59 mois de travail), compte tenu d'une augmentation de 83 700 dollars, permettra de financer des services spécialisés pour les activités et les études et rapports ci-après : *World Investment Report*; *World Investment Directory*; l'investissement étranger direct et les petites et moyennes entreprises en Amérique latine (en préparation de la version latino-américaine du Manuel sur l'investissement étranger direct des petites et moyennes entreprises); les tendances mondiales de certaines industries; l'investissement étranger direct Sud-Sud et l'intégration régionale; les tendances et les problèmes récents dans les traités d'investissement bilatéraux et une étude approfondie de la teneur des nouveaux traités et accords signés à la fin de la dernière décennie (quelque 400); l'impact social et le gouvernement d'entreprise des sociétés transnationales; l'évolution des régimes d'investissement étranger direct; les impôts prélevés sur les courants d'investissement dans le contexte de la mondialisation, la bibliothèque virtuelle de la CNUCED; les questions liées à l'internationalisation de la production et de la conception; les investissements de portefeuille étrangers et la gestion des risques; l'investissement étranger direct dans les services financiers; la création d'une base interne d'investisseurs institutionnels, y compris les assureurs, l'élaboration de rapports sur les accords d'investissement international et de transfert de technologie; les politiques et stratégies dans le domaine de l'investissement qui visent à attirer les investissements étrangers et à en tirer profit; l'identification des meilleures pratiques dans l'investissement international; le développement des entreprises; l'élaboration et le transfert de technologies nouvelles, en particulier dans le domaine de l'information et de la communication, la comptabilité, la présentation de rapports et le gouvernement d'entreprise;
- b) Groupes spéciaux d'experts : un montant de 231 800 dollars, compte tenu d'une augmentation de 17 500 dollars, permettra de financer les 15 groupes d'experts spéciaux visés au paragraphe 11A.31 a) ix).

*Voyages des fonctionnaires*

A.11A.19 Le montant de 231 700 dollars, compte tenu d'une augmentation de 53 400 dollars, couvre des frais de voyages liés aux consultations avec les gouvernements, la collecte de données et d'informations pour les études et les rapports, la participation à des réunions avec les institutions spécialisées et les services et départements de l'ONU et le lancement du *World Investment Report*.

*Services contractuels*

A.11A.20 Le montant estimatif de 186 000 dollars, compte tenu d'un accroissement de 60 200 dollars, permettra de financer l'impression de rapports, études et publications, y compris le *World Investment Report*, le *World Investment Report Statistical Tables*, la production de CD-ROM et le *Transnational Corporations Journal*. L'augmentation est due à l'expansion de la production de CD-ROM.

### Sous-programme 3 Commerce international

Tableau A.11A.15

#### Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	15 444,7	14 066,9	419,4	2,9	14 486,3	175,8	14 662,1
Consultants et experts	340,3	278,5	44,2	15,8	322,7	2,5	325,2
Voyages	260,5	227,6	44,1	19,3	271,7	14,9	286,6
Services contractuels	0,3	34,9	(34,9)	(100,0)	–	–	–
<b>Total (1)</b>	<b>16 045,8</b>	<b>14 607,9</b>	<b>472,8</b>	<b>3,2</b>	<b>15 080,7</b>	<b>193,2</b>	<b>15 273,9</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	
	440,3	378,5	i) Des organismes des Nations Unies	–
			ii) Des activités extrabudgétaires	382,2
			b) Activités de fond	
	50,0	1 434,0	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	137,0
	3 645,1	1 599,8	c) Projets opérationnels	
			PNUD	1 615,8
	3 323,5	4 594,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	4 640,8
<b>Total (2)</b>	<b>7 458,9</b>	<b>8 007,1</b>		<b>6 775,8</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>23 504,7</b>	<b>22 615,0</b>		<b>22 049,7</b>

Tableau A.11A.16

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	-	-	-	-	1	1
D-1	3	3	-	-	1	1	4	4
P-5	10	10	-	-	-	-	10	10
P-4/3	33	35	-	-	-	-	33	35
P-2/1	7	7	-	-	-	-	7	7
<b>Total partiel</b>	<b>54</b>	<b>56</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>55</b>	<b>57</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres classes	25	25	-	-	-	-	25	25
<b>Total partiel</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
<b>Total général</b>	<b>79</b>	<b>81</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>80</b>	<b>82</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.11A.21 Le montant de 14 486 300 dollars, accusant une augmentation de 419 400 dollars, permettra de financer les postes décrits au tableau A.11A.16 ci-dessus. L'augmentation est le résultat net : a) du transfert de deux postes d'administrateur pour tenir compte des ajustements apportés au programme de travail à la suite de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir un poste P-3 provenant du sous-programme 1A pour des activités relatives à la concurrence, en particulier les programmes de renforcement des capacités dans les pays en développement conformément aux paragraphes 140 et 141 du Plan d'action de Bangkok, et un poste P-4 provenant du sous-programme 1A pour des activités relatives au commerce, à l'environnement et au développement durable, plus particulièrement au financement des mesures de protection de l'environnement pour le développement; et b) du reclassement d'un poste P-3 à P-4 pour tenir compte de l'expansion des activités relatives au financement et à la gestion des risques de fluctuation des prix des produits de base, plus particulièrement l'assistance aux négociants et producteurs en matière de gestion des risques et des avis consultatifs et une assistance technique concernant l'utilisation d'instruments financiers structurés pour la création de ressources supplémentaires dans le secteur des produits de base, conformément au paragraphe 144 du Plan d'action de Bangkok.

*Consultants et experts*

- A.11A.22 Le montant de 322 700 dollars, accusant une augmentation de 44 200 dollars, correspond aux éléments ci-après :
- a) Consultants : 183 700 dollars (22 mois de travail), en augmentation de 44 200 dollars, pour financer les connaissances spécialisées nécessaires pour établir des études et des rapports dans les domaines ci-après : i) intégration des pays en développement et des pays en transi-

tion de façon à ce qu'ils tirent parti des avantages du système d'échanges international; ii) amélioration de l'accès aux marchés des exportations des pays en développement, en mettant l'accent sur les PMA, en particulier l'accès aux marchés des pays développés; iii) appui à un consensus intergouvernemental dans le domaine du commerce en facilitant le choix d'un programme constructif pour les pays en développement dans les négociations commerciales internationales; iv) assistance aux pays en développement dans les négociations multilatérales sur l'agriculture; v) identification des conditions préalables, aux niveaux international et national, nécessaires pour que les pays en développement tirent parti de la libéralisation des échanges dans le secteur des services; vi) moyens par lesquels l'intégration régionale peut aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de développement; vii) moyens de faire en sorte que les échanges de services éducatifs facilitent le développement; viii) analyse d'un modèle d'accord agricole sur l'agriculture axé sur le développement; ix) avantages du traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement dans le système d'échange multilatéral; études de marché et évaluation de la situation des produits de base pour l'Étude sur les produits de base de la CNUCED; collecte et analyse de données et rédaction de chapitres pour l'Annuaire des produits de base; x) analyse de la chaîne de la plus-value, en particulier les possibilités de différenciation de produits apparemment uniformes et homogènes afin d'accroître la valeur ajoutée conservée par les pays en développement; xi) application d'instruments de gestion des risques et financement structuré en ce qui concerne les produits de base; xii) collecte, vérification et tabulation de données pour le *Minerals Yearbook*; questions liées aux obstacles à la concurrence dans les secteurs stratégiques et leurs incidences sur les pays en développement et les pays en transition, en particulier sur la compétitivité; xiii) lien entre concurrence, compétitivité et aspects commerciaux de la concurrence; effets sur le développement de la mise au point d'accords internationaux sur la concurrence, y compris le rôle de mécanismes de médiation en cas de litige; xiv) moyens de promouvoir le développement local de technologies écologiquement rationnelles et leur transfert aux pays en développement, notamment par la mise en oeuvre des dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce; xv) incidences des biotechnologies sur le commerce, l'environnement (y compris sur la biodiversité) et le développement; incidences des biotechnologies sur l'économie et le développement; incidences de certains accords multilatéraux relatifs à l'environnement sur l'économie et le développement et moyens de promouvoir l'application effective et l'utilisation de mesures permettant d'atteindre les objectifs mondiaux en matière d'environnement; et xvi) thèmes prioritaires du droit et de la politique de la concurrence et de la protection des consommateurs qui seront retenus par le Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence à ses sessions de 2002 et 2003;

- b) Groupe d'experts spéciaux : le montant de 139 000 dollars, inchangé, permettra de financer sept groupes d'experts sur i) le système d'échange international naissant et sa capacité de répondre aux besoins de développement des pays en développement; ii) facteurs déterminant comment les pays en développement peuvent atteindre leurs objectifs dans les négociations commerciales multilatérales; iii) potentiel d'intégration économique des pays en développement et obstacles à cette intégration; iv) concurrence internationale sous l'angle du développement et l'édification d'un consensus; v) accès à l'information sur les produits de base et utilisation de ces données, renforcement de l'interaction entre les organisations internationales de produits de base, les pays en développement et la société civile; vi) effets sur le commerce et le développement des mesures de protection de l'environnement dans les pays en développement, en particulier sur les petites et moyennes entreprises; et vii) développement de technologies écologiquement rationnelles dans les pays en développement.

*Voyages*

A.11A.23 Le montant de 271 700 dollars, en augmentation de 44 100 dollars, doit permettre de financer les frais de voyage de fonctionnaires pour des consultations avec les gouvernements et la participation à des réunions liées aux négociations commerciales multilatérales, à des débats sur des questions de commerce international sur le droit et la politique de la concurrence et la protection des consommateurs et sur le commerce, l'environnement et le développement, ainsi que la coopération avec les commissions régionales, les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'augmentation tient à la multiplication des réunions régionales et interrégionales consacrées aux négociations commerciales qui appellent la participation de personnel du secrétariat.

*Services contractuels*

A.11A.24 Le recours plus systématique aux installations internes d'imprimerie fait qu'aucun montant n'est demandé au titre des travaux contractuels pour ce sous-programme.

**Sous-programme 4**  
**Infrastructure de services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines**

Tableau A.11A.17

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	11 865,9	10 591,1	(971,5)	(9,1)	9 619,6	113,7	9 733,3
Consultants et experts	175,4	116,6	(20,4)	(17,4)	96,2	1,0	97,2
Voyages	159,4	184,5	(31,6)	(17,1)	152,9	8,4	161,3
Services contractuels	47,7	58,2	(58,2)	(100,0)	–	–	–
<b>Total (1)</b>	<b>12 248,4</b>	<b>10 950,4</b>	<b>(1 081,7)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>9 868,7</b>	<b>123,1</b>	<b>9 991,8</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	1 257,9	1 159,9	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	1 177,4
	–	–	b) Activités de fond	–
	5 092,7	5 785,0	c) Projets opérationnels	–
	–	–	PNUD	5 842,8
	15 453,0	13 397,8	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	13 531,8
<b>Total (2)</b>	<b>21 803,6</b>	<b>20 342,7</b>		<b>20 552,0</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>34 052,0</b>	<b>31 293,1</b>		<b>30 543,8</b>

Tableau A.11A.18

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	3	3	–	–	–	–	3	3
P-5	8	7	–	–	3	3	11	10
P-4/3	21	17	–	–	–	–	21	17
P-2/1	8	8	–	–	–	–	8	8
<b>Total partiel</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	–	–	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>44</b>	<b>39</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	18	18	–	–	4	3	22	21
<b>Total partiel</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	–	–	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>21</b>
<b>Total général</b>	<b>59</b>	<b>54</b>	–	–	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>66</b>	<b>60</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

- A.11A.25 Le montant de 9 619 600 dollars, accusant une diminution de 971 500 dollars, permettra de financer les postes décrits au tableau A.11A.18 ci-dessus. La diminution est le résultat net du transfert de cinq postes d'administrateur, pour tenir compte des ajustements apportés au programme de travail à la suite de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à savoir le transfert de deux postes P-3 à la composante Direction exécutive et administration pour des activités relatives à la société civile et pour un appui politique au Secrétaire général adjoint de la CNUCED; le transfert de 1 poste P-3 au sous-programme 2 pour des activités relatives aux infrastructures et aux services financiers destinés à l'investissement et au développement des entreprises conformément aux paragraphes 154 et 155 du Plan d'action de Bangkok; et le transfert de 1 poste P-4 et de 1 poste P-5 au Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, pour renforcer le Bureau conformément au paragraphe 162 du Plan d'action de Bangkok et au paragraphe 101 de la résolution 54/249.

*Autres dépenses de personnel*

- A.11A.26 Les diminutions enregistrées pour tous les objets de dépense sont le résultat de la restructuration du secrétariat de la CNUCED à la suite de la mise en oeuvre du Plan d'action de Bangkok.

*Consultants et experts*

- A.11A.27 Le montant de 96 200 dollars se compose de 66 800 dollars pour des consultants et 29 400 dollars pour des réunions de groupes d'experts. Le montant de 66 800 dollars, accusant une diminution de 15 400 dollars, permettra de financer des compétences spécialisées (huit mois de travail) complétant les compétences du secrétariat pour l'élaboration de l'Étude sur les transports maritimes; d'un rapport sur le commerce électronique et le développement; d'études sur des problèmes de transports internationaux, la facilitation du commerce et la logistique; et pour la production de matériels

didactiques sur l'utilisation du téléenseignement dans la mise en valeur des ressources humaines des services d'appui au commerce.

- A.11A.28 Le montant de 29 400 dollars, accusant une diminution de 5 000 dollars, permettra de financer la réunion du groupe d'experts sur l'utilisation des technologies de l'information dans les petits ports.

*Voyages*

- A.11A.29 Le montant de 152 900 dollars, accusant une diminution de 31 600 dollars, permettra de financer le déplacement de personnel pour des consultations avec les gouvernements, les organismes intergouvernementaux régionaux, les organisations internationales, les institutions financières, les établissements d'enseignement, le secteur privé et les organisations non gouvernementales sur des thèmes liés à l'exécution du programme de travail dans les domaines de la douane, des transports, de la facilitation du commerce et de la logistique, du commerce électronique, de la mise en valeur des ressources humaines et de la formation; des missions d'enquête; et la prestation de services consultatifs aux pays en développement et aux pays en transition intéressés dans les domaines relevant du sous-programme.

*Services contractuels*

- A.11A.30 Du fait d'un recours plus systématique aux installations internes d'imprimerie, aucun montant n'est demandé pour des travaux contractuels pour ce sous-programme.

**Sous-programme 5**  
**Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral**  
**et petits États insulaire en développement**

Tableau A.11A.19

**Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Rubrique	1998-1999	2000-2001	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	2002-2003
	Dépenses effectives		Crédits ouverts	Montant			
Postes	3 631,2	3 938,5	947,2	24,0	4 885,7	76,0	4 961,7
Autres dépenses de personnel	–	748,0	(667,1)	(89,1)	80,9	(0,5)	80,4
Consultants et experts	200,7	142,9	–	–	142,9	1,2	144,1
Voyages	204,7	269,7	(70,4)	(26,1)	199,3	10,9	210,2
Services contractuels	79,7	69,9	–	–	69,9	0,7	70,6
Frais généraux de fonctionnement	–	4,5	(4,5)	(100,0)	–	–	–
<b>Total (1)</b>	<b>4 116,3</b>	<b>5 173,5</b>	<b>205,2</b>	<b>3,9</b>	<b>5 379,7</b>	<b>88,3</b>	<b>5 467,0</b>

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
			a) Services d'appui à :	
	–	–	i) Des organismes des Nations Unies	–
	45,6	334,0	ii) Des activités extrabudgétaires	337,4
	–	–	b) Activités de fond	–
	10,1	230,6	c) Projets opérationnels	
			PNUD	232,9
	995,9	8 297,2	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	5 011,1
<b>Total (2)</b>	<b>1 051,6</b>	<b>8 861,8</b>		<b>5 581,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>5 167,9</b>	<b>14 035,3</b>		<b>11 048,4</b>

Tableau A.11A.20

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	1	1	–	–	–	–	1	1
D-1	1	1	–	–	–	–	1	1
P-5	4	5	–	–	–	–	4	5
P-4/3	7	8	–	–	–	–	7	8
P-2/1	2	2	–	–	–	–	2	2
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>15</b>	<b>17</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres classes	9	9	–	–	–	–	9	9
<b>Total partiel</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Total général</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>24</b>	<b>26</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.11A.31 Le montant de 4 885 700 dollars, accusant une augmentation de 947 200 dollars, permettra de financer les postes décrits au tableau A.11A.20 ci-dessus. L'augmentation est le résultat : a) de l'effet-report de la création de postes au cours de l'exercice biennal 2000-2001 pour le groupe chargé des pays en développement sans littoral (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux); et b) du redéploiement interne d'un poste P-5 et d'un poste P-4 qui relevait du sous-programme 4, pour donner suite à la recommandation faite lors de la dixième session de la CNUCED de fournir au Bureau du Coordonnateur spécial des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires, des ressources humaines et financières suffisantes (par. 162 du

Plan d'action de Bangkok) et au paragraphe 101 de la résolution 54/249 de l'Assemblée générale, aux termes duquel le Secrétaire général est prié de renforcer le Bureau du Coordonnateur spécial afin de lui permettre de s'occuper de façon plus efficace des problèmes des pays en développement sans littoral et de transit.

*Autres dépenses de personnel*

- A.11A.32 Le montant de 80 900 dollars permettra de financer du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) pendant les périodes de pointe, notamment une assistance supplémentaire pour l'élaboration d'études et de rapports à la suite de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. La diminution de 667 100 dollars s'explique par la suppression des crédits ouverts à titre exceptionnel pendant l'exercice biennal 2000-2001 pour les préparatifs de la Conférence.

*Consultants et experts*

- A.11A.33 Le montant de 142 900 dollars, inchangé, servira à : a) rémunérer des consultants (101 200 dollars) ayant les compétences spécialisées nécessaires pour l'élaboration de documents techniques sur des problèmes précis des pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Il s'agit notamment de contributions techniques pour i) des rapports sur des sujets de préoccupation de pays les moins avancés, à titre individuel ou en tant que groupes; ii) l'établissement d'études destinées à des groupes d'experts chargés d'examiner les mesures visant à accélérer l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie internationale et le système commercial international; iii) des tables rondes portant sur des secteurs et des thèmes bien précis ou sur certains pays; iv) l'établissement d'études sur le rôle de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, dans le développement des pays les moins avancés; v) des documents d'information destinés à la réunion d'experts gouvernementaux de pays en développement sans littoral ou de transit et les représentants de pays donateurs et d'organismes de financement et d'aide au développement, chargée d'étudier de nouvelles mesures propres à améliorer le système de transport en transit des pays en développement sans littoral, et documents d'information sur les systèmes de transport en transit à l'échelon sous-régional; vi) l'analyse de questions multilatérales concernant les petits États insulaires en développement; vii) des travaux méthodologiques et statistiques aux fins de l'élaboration d'indicateurs de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement; et b) les trois réunions de groupes spéciaux d'experts visées au paragraphe 11A.43 a) ix) ci-dessus à financer (41 700 dollars).

*Voyages*

- A.11A.34 Le montant de 199 300 dollars, accusant une diminution de 70 400 dollars, permettra de financer les déplacements que le Coordonnateur spécial et d'autres membres du Bureau devront effectuer afin de participer à des consultations avec des gouvernements et des organisations internationales compétentes, recueillir des données pour l'élaboration de rapports, participer à des réunions d'organes de l'ONU et d'autres organisations et exécuter les activités proposées, notamment des missions sur le terrain en Afrique, dans les Amériques, dans la région de l'Asie et du Pacifique et en Europe. La diminution de 70 400 dollars s'explique par la suppression des crédits ouverts à titre exceptionnel pour les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

*Services contractuels*

- A.11A.35 Le montant de 69 900 dollars, inchangé, permettra de couvrir les frais d'impression des publications du sous-programme, en particulier le *Rapport sur les pays les moins avancés*.

## D. Appui au programme

Tableau A.11A.21

### Prévisions de dépenses, par grande rubrique et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

#### 1) Budget ordinaire

Rubrique	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Crédits ouverts	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	2002-2003 Dépenses prévues
			Montant	Pour- centage			
Postes	10 771,1	10 450,1	668,5	6,3	11 118,6	151,3	11 269,9
Autres dépenses de personnel	1 073,4	901,0	–	–	901,0	9,0	910,0
Consultants et experts	29,1	15,6	1,1	7,0	16,7	0,1	16,8
Voyages	62,0	61,7	(5,7)	(9,2)	56,0	3,0	59,0
Services contractuels	47,3	24,3	103,4	425,5	127,7	1,2	128,9
Frais généraux de fonctionnement	2 310,5	2 119,5	51,7	2,4	2 171,2	20,8	2 192,0
Dépenses de représentation	37,8	34,2	–	–	34,2	0,3	34,5
Fournitures et accessoires	1 162,6	1 056,2	27,8	2,6	1 084,0	10,1	1 094,1
Mobilier et matériel	828,1	886,5	–	–	886,5	8,2	894,7
<b>Total (1)</b>	<b>16 321,9</b>	<b>15 549,1</b>	<b>846,8</b>	<b>5,4</b>	<b>16 395,9</b>	<b>204,0</b>	<b>16 599,9</b>

#### 2) Fonds extrabudgétaires

	1998-1999 Dépenses effectives	2000-2001 Dépenses estimatives	Provenance des fonds	2002-2003 Dépenses prévues
	–	–	a) Services d'appui à :	–
	2 212,2	2 646,6	i) Des organismes des Nations Unies	–
	–	–	ii) Des activités extrabudgétaires	2 658,6
	–	–	b) Activités de fond	–
	–	–	c) Projets opérationnels	–
	–	–	PNUD	–
	41,5	242,4	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	244,8
<b>Total (2)</b>	<b>2 253,7</b>	<b>2 889,0</b>		<b>2 903,4</b>
<b>Total [(1) + (2)]</b>	<b>18 575,6</b>	<b>18 438,1</b>		<b>19 503,3</b>

Tableau A.11A.22

**Postes nécessaires**

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
	2000- 2001	2002- 2003	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		2000- 2001	2002- 2003
			2000- 2001	2002- 2003	2000- 2001	2002- 2003		
<b>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</b>								
D-2	–	1	–	–	–	–	–	1
D-1	2	1	–	–	1	1	3	2
P-5	3	5	–	–	2	2	5	7
P-4/3	15	13	–	–	2	2	17	15
P-2/1	1	2	–	–	–	–	1	2
<b>Total partiel</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>26</b>	<b>27</b>
<b>Agents des services généraux</b>								
1re classe	5	5	–	–	–	–	5	5
Autres classes	39	42	–	–	13	13	52	55
<b>Total partiel</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>57</b>	<b>60</b>
<b>Total général</b>	<b>65</b>	<b>69</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>83</b>	<b>87</b>

**Ressources nécessaires (avant réévaluation des coûts)**

*Postes*

A.11A.36 Le montant demandé (11 118 600 dollars), en augmentation de 668 500 dollars, permettra de financer les postes indiqués au tableau A.11A.22. La restructuration de la CNUCED a abouti à la création d'une nouvelle division de la gestion qui regroupe tous les services d'appui (services de conférences, budget et finances, gestion des ressources humaines, technologies de l'information, coopération technique et services généraux), ce qui permet à l'organisation de mieux gérer ses ressources et de mieux orchestrer l'exécution de ses programmes. Le montant des ressources nécessaires en matière de personnel résulte donc directement :

- a) Du reclassement de D-1 à D-2 du poste occupé par la personne qui dirige la nouvelle division, justifié par le surcroît de responsabilités qui lui est confié;
- b) Du redéploiement interne, à partir de la Direction exécutive et des services de gestion de 1 poste P-5 et de 3 postes d'agent des services généraux dans les services chargés des affaires interorganisations et de la coopération technique, qui permettra de renforcer la synergie entre l'appui administratif et la coopération technique; d'un autre poste P-5, attribué au Chef de la Section de la gestion des ressources humaines, qui permettra de tenir compte du niveau de délégation des responsabilités à l'intérieur de la CNUCED pour ce qui concerne l'administration du personnel et les questions connexes, notamment la formation et le perfectionnement du personnel; et de 1 poste P-2, attribué au gestionnaire du réseau local, dans le cadre de l'appui aux technologies de l'information;
- c) Du redéploiement externe de 1 poste P-3 à la Direction exécutive et dans les services de gestion, aux fins d'activités d'information et de communication; et de 1 poste P-4 au sous-programme 2, qui permettra d'effectuer les travaux sur les technologies commandés par la Commission de la science et de la technique au service du développement.

*Autres dépenses de personnel*

- A.11A.37 Le montant demandé (901 000 dollars), inchangé, se décomposera comme suit : a) 836 000 dollars au titre du personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions) nécessaire en période de pointe et du personnel temporaire supplémentaire servant à assurer le service des réunions organisées par la CNUCED et à remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée; et b) 65 000 dollars au titre des heures supplémentaires effectuées dans l'ensemble de la CNUCED en période de pointe, notamment lors de l'établissement des rapports phares et à l'occasion des réunions du Conseil du commerce et du développement et de ses organes subsidiaires.

*Consultants et experts*

- A.11A.38 Le montant prévu (16 700 dollars), en augmentation de 1 100 dollars, servira à financer la constitution de nouvelles bases de données au secrétariat de la CNUCED ou à enrichir les bases de données existantes.

*Voyages*

- A.11A.39 Le montant demandé (56 000 dollars), en diminution de 5 700 dollars, permettra de couvrir les frais de voyage engagés par le personnel à l'occasion de consultations périodiques et de réunions relatives à l'administration générale, au budget et aux finances, aux questions de personnel, à la coopération technique et à des questions techniques liées aux technologies de l'information.

*Services contractuels*

- A.11A.40 Le montant prévu (127 700 dollars) en augmentation de 103 400 dollars, servira à financer l'impression, par des entreprises extérieures, de documents officiels, de comptes rendus de réunions, de matériaux imprimés, de formulaires administratifs, de brochures, de la traduction de communiqués de presse, etc. Son augmentation est due en partie à l'accroissement sensible, durant l'exercice biennal en cours, du nombre des activités entreprises pour promouvoir l'action de la CNUCED et ses publications phares ainsi qu'à la nécessité de produire et de traduire des documents dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU. Il servira en outre à financer la production de certains documents reliés, de CD-ROM, d'affiches, etc. demandés par l'ensemble des services du secrétariat de la CNUCED. Comme l'indique le tableau A.11A.2, le montant demandé au titre des services contractuels pour l'ensemble de l'organisation a diminué de 36 200 dollars.

*Frais généraux de fonctionnement*

- A.11A.41 Le montant prévu (2 171 200 dollars), en augmentation de 51 700 dollars, financera : a) la location et la maintenance du matériel de bureautique, des photocopieuses et d'autres matériels (160 100 dollars); b) les dépenses de communication, notamment celles afférentes aux télécommunications internationales et à la valise diplomatique et les frais d'affranchissement (1 918 300 dollars); et c) divers services, notamment les services de fret (92 800 dollars). Son augmentation résulte de l'accroissement des dépenses prévues aux rubriques Communications (46 400 dollars) et Services divers (5 300 dollars), dont les allocations de crédit au cours des exercices biennaux précédents se sont révélées insuffisantes.

*Dépenses de représentation*

- A.11A.42 Le montant demandé pour le secrétariat dans son ensemble (34 200 dollars), inchangé, permettra de financer les dépenses de représentation engagées à l'occasion de grandes réunions et pour recevoir les représentants des États Membres pendant les réunions intergouvernementales.

*Fournitures et accessoires*

A.11A.43 Le montant demandé (1 084 000 dollars), en augmentation de 27 800 dollars, servira à financer l'achat d'articles de papeterie et de diverses autres fournitures de bureau, notamment celles utilisées pour le matériel de traitement de texte, des abonnements et l'achat de livres et de fournitures pour la bibliothèque. Son augmentation est due à l'utilisation accrue des ateliers d'imprimerie de la CNUCED.

*Mobilier et matériel*

A.11A.44 Le montant prévu (886 500 dollars), inchangé, doit permettre de remplacer le matériel de bureautique, d'améliorer le matériel en service, de financer l'achat de matériel informatique, du matériel connexe et des licences d'exploitation de logiciels et de remplacer d'autres éléments du matériel de bureau.

Tableau A.11A.23

**Nombre des publications de la CNUCED, par unité administrative ou sous-programme**

<i>Unité administrative/sous-programme</i>	<i>1998-1999 Chiffres estimatifs</i>	<i>1998-1999 Chiffres effectifs<sup>a</sup></i>	<i>2000-2001 Chiffres estimatifs</i>	<i>2002-2003 Chiffres estimatifs</i>
Direction exécutive et gestion				
Publications en série	–	–	–	4
Publications isolées	–	–	–	–
Sous-programme 1				
Publications en série	96	56	26	20
Publications isolées	21	27	60	49
Sous-programme 2				
Publications en série	25	17	24	26
Publications isolées	44	29	34	39
Sous-programme 3				
Publications en série	41	41	36	47
Publications isolées	12	4	19	33
Sous-programme 4				
Publications en série	16	8	16	6
Publications isolées	13	3	10	4
Sous-programme 5				
Publications en série	2	4	2	6
Publications isolées	8	–	4	8
Appui au programme				
Publications en série	–	–	–	–
Publications isolées	–	–	–	1
<b>Total</b>				
<b>Publications en série</b>	<b>180</b>	<b>126</b>	<b>104</b>	<b>109</b>
<b>Publications isolées</b>	<b>98</b>	<b>63</b>	<b>127</b>	<b>134</b>

<sup>a</sup> Au nombre des publications indiquées figurent 33 publications produites pour la première fois pendant l'exercice biennal 1998-1999, dont 8 concernent le sous-programme 1, 17 concernent le sous-programme 3, 6 concernent le sous-programme 4 et 2 concernent le sous-programme 5.